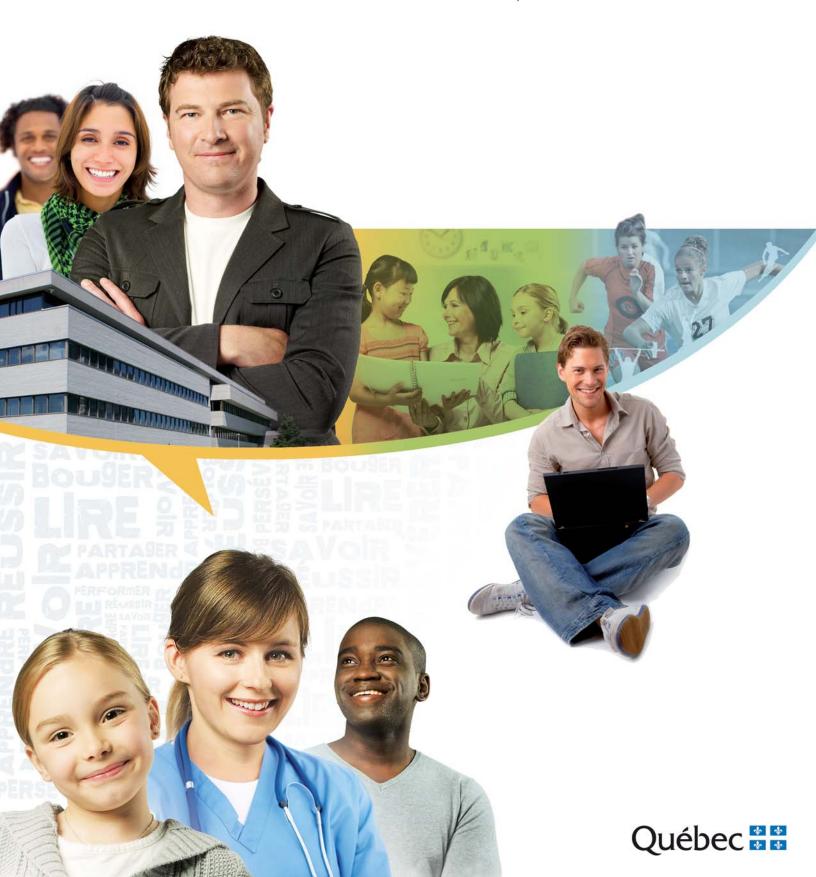
PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE SUR L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE (PAREA)

Guide d'élaboration d'une demande de subvention 2012-2013 - Septembre 2011



Pour tout renseignement sur le contenu du présent document, prière de s'adresser au :

Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage Direction du soutien aux établissements
Direction générale des affaires universitaires et collégiales
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière
Édifice Marie-Guyart, 18^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5 Téléphone : 418 646-1534 Télécopieur : 418 646-7447

PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE SUR L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE

Responsable : Thérèse Desnoyers Téléphone : 418 646-1534, poste 2593

Courriel: therese.desnoyers@mels.gouv.qc.ca

Technicienne: Nathalie Imbeau

Téléphone : 418 646-1534, poste 2619 Courriel : nathalie.imbeau@mels.gouv.qc.ca

Secrétaire : Carole Leclerc

Téléphone : 418 646-1534, poste 2599 Courriel : carole.leclerc@mels.gouv.qc.ca

DIRECTION DU SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS

Directrice: Ginette Dion

Téléphone: 418 646-1534, poste 2611

Site Internet: www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup

Rubriques « Collégial » et « Programmes de subvention »

© Gouvernement du Québec Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2011

ISBN 978-2-550-63009-8 (PDF)

ISSN 1927-3193 (En ligne)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

TABLE DES MATIÈRES

| In | trodu | roduction | | | | |
|----|-----------------------------|---|---|----|--|--|
| 1 | Objectifs généraux du PAREA | | | | | |
| 2 | Cate | égories | de projets de recherche | 2 | | |
| | 2.1 | Recherche d'ordre général (durée d'un an à trois ans) | | 2 | | |
| | | 2.1.1 | Recherche sur l'enseignement | 2 | | |
| | | 2.1.2 | Recherche sur l'apprentissage | 3 | | |
| | | 2.1.3 | Recherche sur le milieu scolaire | 3 | | |
| | | 2.1.4 | Recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur (APO) et des technologies de l'information et de la communication (TIC) | 4 | | |
| | 2.2 | Reche | rche orientée (durée d'un an à deux ans) | 5 | | |
| | | 2.2.1 | L'établissement d'enseignement comme système organisationnel | 6 | | |
| | | 2.2.2 | La pédagogie différenciée | 8 | | |
| | | 2.2.3 | Les facteurs individuels qui influent sur la persévérance scolaire | 10 | | |
| | | 2.2.4 | La lecture et l'écriture, dans tous les programmes et dans toutes les disciplines | 12 | | |
| 3 | Exc | lusions | | 15 | | |
| 4 | Critères d'admissibilité | | | | | |
| | 4.1 | Candi | dates et candidats | 15 | | |
| | 4.2 | Projet | S | 16 | | |
| | 4.3 | Respo | nsabilités administratives | 16 | | |
| 5 | Durée de la subvention | | | | | |
| 6 | Prés | Présentation d'une nouvelle demande | | | | |
| | 6.1 | Sections du mémoire de présentation | | 18 | | |
| | | 6.1.1 | Projets <u>non liés</u> à la conception de matériel didactique ou d'un environnement pédagogique informatisé | 18 | | |
| | | 6.1.2 | Projets <u>liés</u> à la conception de matériel didactique ou d'un environnement pédagogique informatisé | 21 | | |

| 7 | Présentation d'une demande de continuation d'un projet | | | | | |
|----|--|--|----|--|--|--|
| 8 | Éthique de la recherche | | | | | |
| 9 | Évaluation | | | | | |
| | 9.1 | Critères d'évaluation des projets (nouvelles demandes) | 23 | | | |
| | 9.2 | Processus d'évaluation | 23 | | | |
| | 9.3 | Composition des comités d'évaluation | 23 | | | |
| | 9.4 | Évaluation des demandes de continuation | 24 | | | |
| 10 | Droi | t de gestion | 24 | | | |
| 11 | Dépe | enses admissibles | 24 | | | |
| | 11.1 | Rémunération pour les membres du personnel des établissements d'enseignement collégial public | 24 | | | |
| | 11.2 | Rémunération pour les membres du personnel des établissements d'enseignement collégial privé subventionnés | 25 | | | |
| | 11.3 | Frais de fonctionnement (tous les établissements) | 25 | | | |
| 12 | Cone | ditions relatives à l'acceptation d'une subvention | 27 | | | |
| 13 | Rem | ise des rapports et de l'article de vulgarisation | 27 | | | |
| | 13.1 | Rapport final | 28 | | | |
| | 13.2 | Présentation du rapport final | 28 | | | |
| | 13.3 | Rapport financier | 29 | | | |
| | 13.4 | Article de vulgarisation | 30 | | | |
| 14 | Diffu | ısion | 30 | | | |
| | 14.1 | Rapport final de recherche | 30 | | | |
| | 14.2 | Article de vulgarisation | 31 | | | |
| | 14.3 | Autres moyens de diffusion | 31 | | | |
| 15 | Droi | ts d'auteur | 31 | | | |

ANNEXES

- Annexe 1 Guide de préparation
- Annexe 2 Fiches d'évaluation des projets
- Annexe 3 Protocole relatif à l'acceptation d'une subvention
- Annexe 4 Guide de rédaction du rapport d'étape
- Annexe 5 Formulaire de demande de subvention pour l'exercice financier 2012-2013 et aide-mémoire
- Annexe 6 Engagement à titre de membre du comité d'évaluation
- **Annexe 7 Rapport financier**
- Annexe 8 Aide-mémoire relatif à la présentation du rapport final
- Annexe 9 Tableau synthèse : aide pouvant être octroyée par le PAREA ou par le PSCCC
- Annexe 10 Tableau synthèse : clientèle admissible à PAREA et libérations pouvant leur être consenties par le Ministère
- Annexe 11 Sites d'intérêt

INTRODUCTION

Créé en 1972, le *Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage* (PAREA), sous la responsabilité de la Direction générale des affaires universitaires et collégiales, met des ressources financières à la disposition des établissements d'enseignement collégial* pour soutenir des recherches utiles à leur développement en matière de pédagogie.

Le Programme relève de la Direction du soutien aux établissements. La Direction de l'enseignement privé apporte sa collaboration pour toute question ayant trait aux établissements qui font partie de ce secteur d'enseignement.

Les personnes intéressées trouveront, dans le *Guide d'élaboration d'une demande de subvention2012-2013*, les renseignements nécessaires à la présentation d'une demande de subvention ainsi que les modalités et les règlements qui s'appliquent dans ce cas. On peut se procurer le présent guide ainsi qu'un formulaire de demande de subvention par l'intermédiaire du site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), à l'adresse suivante : www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup, sous les rubriques « Collégial », « Programmes de subvention » et « *Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage* ».

^{*} Dans le présent document, les termes « établissements d'enseignement collégial » et « établissements » désignent les établissements des secteurs public et privé agréés aux fins de l'attribution de subventions.

1 Objectifs généraux du PAREA

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport désire contribuer à élargir et à consolider la recherche sur la pédagogie et les conditions liées à l'enseignement et à l'apprentissage dans le réseau collégial. En accordant des subventions dans le cadre du PAREA, le Ministère veut encourager les membres du personnel enseignant et du personnel professionnel à approfondir leur réflexion sur l'enseignement et l'apprentissage, à informer les partenaires du réseau sur la mise au point, la révision ou l'évaluation des pratiques pédagogiques et à contribuer à l'avancement des connaissances pouvant améliorer la qualité de la formation. Par ce programme, le Ministère cherche à fournir des éléments qui favorisent la réflexion, l'analyse, l'innovation et l'évaluation relatives à la pédagogie.

2 Catégories de projets de recherche

Cette année encore, les projets de recherche appliquée que subventionne le PAREA se divisent en deux catégories : recherche d'ordre général et recherche orientée.

2.1 Recherche d'ordre général (durée d'un an à trois ans)

Cette catégorie comprend les projets de recherche appliquée qui sont des initiatives du personnel enseignant ou du personnel professionnel non enseignant des établissements d'enseignement collégial et qui touchent l'un des **quatre champs d'application du PAREA**: l'enseignement, l'apprentissage, le milieu scolaire et les applications pédagogiques de l'ordinateur (APO) et des technologies de l'information et de la communication (TIC).

2.1.1 Recherche sur l'enseignement

Les projets de recherche sur l'enseignement doivent apporter un élément novateur à l'acte pédagogique et à l'environnement immédiat, c'est-à-dire à tout aspect lié à l'enseignement des disciplines, notamment :

- la mise à jour des méthodes d'enseignement;
- l'efficacité des méthodes ou des styles d'enseignement;
- les difficultés d'adaptation de l'enseignement à un effectif changeant et diversifié;
- l'étude approfondie de l'incidence d'une nouvelle technologie;
- l'élaboration et la validation d'instruments de recherche utiles à l'évaluation de programmes;
- l'ajustement des méthodes et des techniques d'enseignement en fonction des particularités de chaque discipline;
- les activités de recherche liées à la conception et à la validation de matériel pédagogique destiné au personnel enseignant (exclut le matériel destiné aux étudiants);

- l'ajustement des méthodes d'enseignement aux objectifs du Régime des études collégiales;
- l'élaboration et l'évaluation d'approches pédagogiques non discriminatoires;
- les autres éléments des relations entre les élèves et leurs enseignantes et enseignants.

2.1.2 Recherche sur l'apprentissage

Les projets de recherche sur l'apprentissage mettent l'accent sur l'élève, c'est-à-dire sur :

- son style, ses mécanismes et sa démarche d'apprentissage;
- ses difficultés d'apprentissage et leurs causes;
- ses forces et leur portée;
- son mode d'intégration des savoirs formels et informels;
- ses besoins en matière d'apprentissage;
- l'étude approfondie de l'incidence d'une nouvelle technologie sur l'apprentissage.

2.1.3 Recherche sur le milieu scolaire

Les projets de recherche sur le milieu scolaire mettent en relief ce qui suit :

- l'étude des caractéristiques ou des besoins de l'élève qui sont liés à la réussite et à la persévérance scolaires et qui pourront faire l'objet de recommandations quant aux actions relevant de la responsabilité des établissements. Sont toutefois exclus les projets dont l'objectif est de concevoir du matériel ou de proposer des pratiques pédagogiques qui nécessiteraient la collecte de renseignements personnels concernant les élèves et susceptibles de nuire au respect de leur vie privée;
- l'étude du milieu scolaire, en partie ou dans sa globalité, en vue d'améliorer les pratiques pédagogiques du personnel enseignant ou le parcours scolaire des élèves;
- l'harmonisation des pratiques pédagogiques des différentes catégories de personnesressources;
- la mise au point de pratiques pédagogiques efficaces et nécessaires au soutien de l'approche-programme;
- l'évaluation des sessions d'accueil et d'intégration, mises en place dans le cadre du Régime des études collégiales;
- l'évaluation des approches systémiques retenues pour favoriser une démarche d'apprentissage harmonieuse et la réussite de l'élève;
- la définition de comportements et d'attitudes discriminatoires;

- la détermination de pratiques pédagogiques ou d'éléments qui facilitent l'intégration et le maintien des femmes dans les secteurs d'avenir où elles sont actuellement sousreprésentées;
- la détermination de pratiques pédagogiques ou d'éléments qui facilitent la réussite des garçons;
- l'évaluation des mesures destinées à soutenir les apprentissages des élèves à l'extérieur du cadre normal des cours;
- l'étude approfondie de l'incidence d'une nouvelle technologie sur le milieu scolaire.

2.1.4 Recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur (APO) et des technologies de l'information et de la communication (TIC)

Les projets de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur et des technologies de l'information et de la communication portent, d'une part, sur certaines étapes de l'élaboration de logiciels, de la création d'un environnement pédagogique informatisé et de l'utilisation de l'ordinateur et, d'autre part, sur l'expérimentation pédagogique.

Les projets portant sur la création de logiciels ou d'un environnement pédagogique informatisé doivent être soumis au personnel responsable du PAREA lorsqu'il s'agit de définir le prototype d'un logiciel ou d'un environnement informatisé, tandis que, pour la mise au point finale du produit, ils doivent l'être au Programme d'aide au développement de matériel didactique informatisé du Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD). Dans tous les cas, les auteures et auteurs sont invités à communiquer avec les responsables de ces programmes afin d'identifier celui qui correspond le mieux à leur projet.

L'expérimentation pédagogique axée sur l'utilisation de l'ordinateur, d'un logiciel ou d'un environnement pédagogique informatisé consiste à en mesurer les effets sur l'apprentissage et le comportement des élèves. Elle implique une méthode rigoureuse et éprouvée comme la comparaison de groupes témoins et expérimentaux, l'utilisation d'instruments statistiques ou d'instruments de mesure appropriés, l'analyse de contenus, la tenue d'un journal de bord, etc. Dans tous les cas, la pertinence du choix de la méthode doit être établie. À titre d'exemples d'expérimentation pédagogique adaptée aux TIC, signalons la création de situations d'apprentissage, l'adaptation de matériel pédagogique ainsi que le développement et la mise au point de méthodes d'enseignement.

_

Toute personne désirant obtenir de plus amples renseignements au sujet du Programme d'aide au développement de matériel didactique informatisé peut consulter le document intitulé *Appel de projets 2012* à l'adresse Web www.ccdmd.qc.ca, sous la rubrique « Appel de projets », ou communiquer avec M. Réjean Jobin à l'adresse de courrier électronique rjobin@ccdmd.qc.ca ou au numéro de téléphone 514 873-9684. Pour des renseignements sur le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage, veuillez vous adresser à M^{me} Thérèse Desnoyers à l'adresse therese.desnoyers@mels.gouv.qc.ca ou au numéro de téléphone 418 646-1534, poste 2593.

2.2 Recherche orientée (durée d'un an à deux ans)

Le Ministère a établi cette catégorie pour inciter les chercheuses et chercheurs ainsi que le personnel des établissements à mener à terme des activités de recherche qui répondent aux besoins et aux questions de toute première importance en matière de pédagogie au collégial. Cette catégorie comprend les projets de recherche déterminés en collaboration avec les partenaires du réseau collégial qui s'intéressent à l'amélioration de la pédagogie.

Plusieurs champs de recherche ont été jugés prioritaires. Ils sont répartis selon quatre thèmes principaux : l'établissement d'enseignement comme système organisationnel; la pédagogie différenciée; les facteurs individuels qui influent sur la persévérance scolaire; la lecture et l'écriture, dans tous les programmes et dans toutes les disciplines.

Les chercheuses et les chercheurs qui désirent traiter de l'une des orientations de cette catégorie, sous l'angle des technologies de l'information et des communications, sont invités à privilégier des approches technopédagogiques ou des modèles d'intervention (stratégies et scénarios) intégrant les TIC à l'enseignement collégial dont les objectifs pédagogiques sont clairement définis.

2.2.1 L'établissement d'enseignement comme système organisationnel

Contexte

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport souhaite que l'ensemble des acteurs du système d'éducation partage sa mission éducative et que, comme lui, il place l'élève au cœur de toutes ses actions². À cette fin, il souhaite que l'on poursuive la recherche portant sur l'établissement d'enseignement en tant que système organisationnel, voire que l'on prenne en compte la part que joue l'environnement social, économique et culturel des élèves dans leur réussite. Ainsi, le Ministère croit pertinent d'étudier les interrelations entre les divers éléments du système éducatif, par exemple entre les différents acteurs, les programmes et les disciplines. Bref, il propose d'examiner l'organisation scolaire dans son ensemble.

Dans cet esprit, Tardif (2004)³ suggère d'étudier les retombées, sur la réussite, des échanges interdisciplinaires liés aux cours ou, encore, de la participation des élèves à l'évaluation de ceux-ci. Scrutant de plus près l'organisation de la formation à distance, Poellhuber et Chomienne (2006)⁴ mettent en lumière l'importance d'évaluer à quel point les actions menées (stages, ateliers, centres d'aide, tutorat) par différentes catégories de personnel, ou celles assurées par le milieu (groupes d'entraide, pairs, entourage), contribuent à la réussite des élèves.

Barbeau (2007)⁵, de son côté, observe une similitude d'impact des divers types d'interventions, peu importe leur nature, ce qui l'amène à se demander si le seul fait d'intervenir ne serait pas plus important que la façon de le faire. Dans ce contexte, il serait intéressant de voir si l'on peut améliorer encore plus l'effet des interventions auprès des élèves. Si toutes les interventions ont leur effet, Barbeau constate toutefois que celui des interventions faites par un élève est négatif comparativement aux interventions faites par des enseignantes, des enseignants ou d'autres membres du personnel du collège⁶. Comment peut-on expliquer cette disparité? Les instruments d'évaluation de l'efficacité des systèmes restent encore trop peu étudiés. Ainsi, il semble que le réseau gagnerait à étudier en profondeur les mesures de soutien mises à la disposition des élèves, notamment en rapport avec le développement des compétences langagières.

L'élève arrive au collégial avec son propre bagage, sa propre base de connaissance; les projets les plus récents consacrés à l'étude des effets de l'environnement des élèves sur leur

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, Plan stratégique 2005-2008 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec, gouvernement du Québec, 2005, [en ligne], www.mels.gouv.qc.ca/rentree2007/pdf/shema-web.pdf.

Hélène TARDIF, Intégration de compétences de formation générale en techniques d'éducation à l'enfance, Québec, Campus Notre-Dame-de-Foy, Direction des études, 2004.

Bruno POELLHUBER, et Martine CHOMIENNE, L'amélioration de la persévérance dans les cours de formation à distance : les effets de l'encadrement et de la collaboration, Montréal, Cégep@distance, 2006.

⁵ Denise BARBEAU, Op. cit., p. 90.

⁶ Denise BARBEAU, Op. cit., p. 90.

réussite scolaire soulèvent des questions pertinentes. Ainsi, Roy et Mainguy (2005)⁷ se demandent s'il existe une relation entre les valeurs énoncées dans le projet éducatif d'un établissement, d'une part, et celles de l'apprenante ou l'apprenant, d'autre part. De façon plus large, ils suggèrent que les facteurs internes à l'établissement peuvent agir en complémentarité avec les facteurs externes. Il serait enrichissant de poursuivre cette réflexion en étudiant, par exemple, le rôle des activités parascolaires sur la quête identitaire, sur la réussite ou, encore, sur le développement de la conscience citoyenne. On pourra également regarder de plus près le rôle du soutien des proches ou celui de l'entraide dans la réussite.

Aspects à étudier :

- étudier les interrelations entre les éléments du système, par exemple entre les acteurs,
 les programmes et les disciplines, bref l'organisation scolaire;
- développer et valider des pratiques pédagogiques favorisant les échanges interdisciplinaires au sujet des cours et la participation des élèves à l'évaluation;
- étudier, d'une part, l'effet qu'a la compréhension de la culture des jeunes sur le milieu
 et, d'autre part, les moyens de modifier les représentations sociales liées à la réussite;
- étudier le rôle des activités parascolaires sur la quête identitaire, la réussite ou le développement de la conscience citoyenne;
- étudier le rôle du soutien des proches ou celui de l'entraide dans la réussite;
- analyser les facteurs institutionnels qui favorisent un changement dans les pratiques d'enseignement et d'encadrement;
- élaborer et valider des instruments d'évaluation des mesures de soutien;
- étudier attentivement, en tentant de l'expliquer, l'effet négatif de l'intervention par les pairs, tel qu'observé dans des recherches précédentes;
- étudier et documenter les conditions culturelles et organisationnelles favorisant la réussite de l'innovation pédagogique utilisant sciemment les TIC.

Jacques ROY et Nicole MAINGUY, en collaboration avec Madeleine GAUTHIER et Lise GIROUX, Étude comparée sur la réussite scolaire en milieu collégial selon une approche d'écologie sociale, Québec, Cégep de Sainte-Foy et l'Observatoire Jeunes et Société, 2005.

2.2.2 La pédagogie différenciée

Contexte

Depuis l'élaboration de son plan stratégique 2005-2008, le MELS poursuit un objectif important dans la mise en place de nouvelles conditions favorisant la réussite, notamment en augmentant le soutien aux élèves ayant des besoins particuliers. Dans cette perspective, la *pédagogie différenciée* s'adresse au groupe des élèves présentant des besoins particuliers (élèves autochtones ou immigrants, élèves affichant des troubles d'apprentissage ou de comportement, ou ayant des problèmes de santé mentale ou un handicap). Dans le but de permettre à chacun de ces élèves la meilleure réussite de ses apprentissages, une telle pédagogie incite l'enseignante ou l'enseignant à tenir compte des différences individuelles et à adapter des situations pédagogiques diverses, depuis leur planification jusqu'à leur évaluation. Dans sa méta-analyse portant sur les interventions pédagogiques, Barbeau (2007)⁹ fait valoir que le fait de penser, de planifier une intervention particulière, sensibilise encore plus l'enseignante ou l'enseignant à ses élèves, à ses caractéristiques, à ses difficultés et permet peut-être d'intervenir avec plus d'efficacité. Barrette (2007)¹⁰, dans sa métasynthèse des résultats d'expériences d'intégration pédagogique des TIC, arrive aux mêmes conclusions.

Les rapports des projets de recherche relatant des expériences menées dans le réseau collégial auprès des élèves présentant des besoins particuliers contiennent des questions pertinentes. Ainsi, dans leurs travaux, Fichten, Jorgensen, Havel et Barile (2003 et 2005)¹¹ observent que les élèves qui présentent un handicap et à qui on fournit des services spécialisés (par exemple, la préinscription, la prise de notes, l'interprétation, le matériel didactique adapté ou la prolongation de la période de passation d'un examen, si elle est justifiée) obtiennent de bons résultats scolaires, même des résultats qui sont, en moyenne, meilleurs que ceux obtenus au secondaire. Selon les auteurs, toutefois, il se pourrait que

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, Plan stratégique 2005-2008 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec, gouvernement du Québec, 2005, [en ligne], www.mels.gouv.qc.ca/rentree2007/pdf/shema-web.pdf.

Denise BARBEAU, Interventions pédagogiques et réussite au cégep, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, p. 94.

Christian BARRETTE, « Réussir l'intégration pédagogique des TIC – un guide d'action de plus en plus précis », Clic, Bulletin collégial des technologies de l'information et des communications, nº 63, janvier 2007, p. 7-8.

Catherine FICTHEN, Shirley JORGENSEN, Alice HAVEL et Maria BARILE, en collaboration avec Iris ALAPIN, Daniel FISET, Jean-Pierre GUIMONT, Jean-Charles JUHEL, Chrystal JAMES, Daniel LAMB et Mai N. NUYEN, Students With Disabilities at Dawson College: Success and Outcomes / Étudiants ayant des incapacités au Collège Dawson: réussite et avenir, 2003, [En ligne]. www.cdc.qc.ca/pdf/729426 fichten 2003 PAREA.pdf. Voir aussi Catherine FICTHEN, Shirley JORGENSEN, Alice HAVEL et Maria BARILE, en collaboration avec Iris ALAPIN, Daniel FISET, Jean-Pierre GUIMONT, Jean-Charles JUHEL, Chrystal JAMES, Daniel LAMB et Mai N. NGUYEN. Étudiant(e)s de niveau collégial ayant des incapacités / College Students with Disabilities, 2005, [En ligne]. www.cdc.qc.ca/parea /785675 fichten et al PAREA 2005.pdf.

cette amélioration soit due au fait que les services auxquels ces élèves avaient accès au secondaire étaient déficients.

Il serait très intéressant que différents collèges du réseau fassent des recherches semblables sur le sujet, particulièrement s'ils conjuguent leurs ressources (Barbeau, 2007) afin d'augmenter les connaissances dans ce domaine. Y a-t-il des ressources spécialisées plus utiles que d'autres? Le succès scolaire varie-t-il selon le type de handicap ou selon la motivation de l'élève? Tant de facteurs qui sont reliés entre eux méritent d'être encore étudiés, afin de mieux cerner les effets des mesures et des actions adaptées à des clientèles ciblées.

Aspects à étudier :

- étudier l'effet de mesures ciblées s'adressant aux élèves ayant des troubles d'apprentissage¹²;
- étudier l'effet de mesures ciblées s'adressant aux élèves ayant des problèmes de santé mentale;
- étudier l'effet de mesures ciblées s'adressant aux élèves ayant des troubles de comportement;
- étudier l'effet de mesures ciblées s'adressant aux élèves présentant un handicap;
- étudier l'effet de mesures ciblées s'adressant aux élèves autochtones ou aux élèves immigrants;
- étudier les avantages et les désavantages de stratégies pédagogiques différenciées,
 depuis leur planification jusqu'à leur évaluation;
- développer et expérimenter des mesures d'interventions ciblées s'adressant à un groupe particulier;
- étudier l'effet de l'utilisation des TIC sur des approches pédagogiques différenciées développées par les enseignantes ou les enseignants.

Nous vous invitons à consulter les trois nouveaux rapports de recherche concernant Les étudiantes et étudiants en situation de handicap et les besoins émergents à l'enseignement postsecondaire sur le site du MELS au www.mels.gouv.qc.ca sous la rubrique réseau scolaire : onglets : personnel enseignant – collégial ou universitaire.

2.2.3 Les facteurs individuels qui influent sur la persévérance scolaire

Contexte

Les chercheuses et les chercheurs sont unanimes : l'élève est un acteur important de sa réussite. À cet effet, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport encourage la production de nouvelles connaissances relatives aux facteurs individuels qui influent sur la persévérance et la réussite. En ce domaine, nombre de problématiques représentent des créneaux encore insuffisamment étudiés. Par exemple, dans l'un de ses récents rapports annuels sur l'état et les besoins de l'éducation, le Conseil supérieur de l'éducation (2004)¹³ constate que le processus de maturation personnelle et professionnelle des élèves n'est pas toujours pris en compte par le système éducatif.

Dans leurs travaux, Bousquet (2004)¹⁴ ainsi que Poellhuber et Chomienne (2006)¹⁵ montrent la pertinence de la recherche sur l'évolution des besoins en matière de soutien à la réussite pendant les études collégiales. Bousquet se questionne de plus sur la réception par les élèves des mesures d'aide offertes. Il semble que peu d'élèves s'inscrivent à des mesures d'aide en première session. L'élève est-il au courant des services offerts? Est-il réceptif? À quel moment devrait-on lui offrir de l'aide? Abordant la question du type de mesure d'aide à offrir, Cantin (2004)¹⁶ rappelle en outre l'importance de concevoir des activités pédagogiques qui favorisent un engagement réel de l'élève.

Chez les élèves ayant des difficultés, les recherches de Chaloux et Monaghan (2004)¹⁷ permettent d'observer, notamment, que les mesures d'intervention ciblées auprès d'élèves du secteur préuniversitaire ayant subi des échecs lors de leurs premières expériences à l'ordre collégial (le « cheminement Zénith ») ont permis d'accélérer la connaissance de soi chez ces élèves et leur ont fait vivre des expériences valorisantes. Toutefois, en ce qui concerne la réussite scolaire, ce type d'intervention (introspection, action et supervision maître-élève) serait moins efficace auprès des garçons inscrits en sciences humaines qu'auprès des autres élèves du secteur préuniversitaire. Pour ce groupe, les auteurs suggèrent d'explorer une intervention plus centrée sur les comportements et la mise en action.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, L'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues, Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 2003-2004, Québec, gouvernement du Québec, 2005, version abrégée.

Ginette BOUSQUET, Représentations sociales et pratiques professionnelles: étude auprès du personnel enseignant en sciences humaines à l'égard des caractéristiques des élèves au premier trimestre collégial, Sherbrooke, Collège de Sherbrooke, 2004.

Bruno POELLHUBER et Martine CHOMIENNE, L'amélioration de la persévérance dans les cours de formation à distance : les effets de l'encadrement et de la collaboration, Montréal, Cégep@distance, 2006.

Gilles CANTIN, Établir une relation de partenariat avec la famille... ça s'apprend, Saint-Jérôme, Cégep de Saint-Jérôme, 2004.

Denis MONAGHAN et Natalie CHALOUX, Évaluation d'un programme d'aide à la réussite, Québec, Cégep de Sainte-Foy, 2004.

Dans ses conclusions, Roy (2005)¹⁸ rappelle l'importance de l'identité professionnelle dans la persévérance scolaire, tout en se demandant comment mesurer l'influence du bien-être personnel de l'élève sur sa réussite. On pourrait également étudier les représentations sociales liées à la réussite et voir comment celles-ci peuvent être modifiées, comme le suggère Boisvert (2006)¹⁹. Il semble donc toujours pertinent de poursuivre la réflexion sur des sujets comme la réussite éducative, l'orientation, la maturité ou l'identité professionnelle, en plaçant l'élève au centre de ces recherches.

Aspects à étudier :

- mesurer les indicateurs de bien-être personnel en rapport avec la réussite;
- suivre l'évolution des besoins en matière de soutien à la réussite pendant les études collégiales;
- étudier la perception des élèves en ce qui a trait aux mesures de soutien offertes pendant les études collégiales;
- analyser la réceptivité des élèves aux mesures de soutien offertes, dès leur première session d'études collégiales et plus tard (deuxième ou troisième session);
- mesurer l'effet des résultats scolaires sur la dynamique motivationnelle;
- mesurer l'effet, sur l'apprentissage, de l'utilisation de stratégies pédagogiques axées sur la motivation associée au choix d'un programme d'études;
- mesurer l'effet d'un contact avec des expertes et des experts sur la motivation scolaire de l'élève;
- étudier l'impact d'expériences pédagogiques intégrant l'utilisation des TIC dans les activités d'enseignement et d'apprentissage sur la motivation de l'élève.

Jacques ROY et Nicole MAINGUY, en collaboration avec Madeleine GAUTHIER et Lise GIROUX, Étude comparée sur la réussite scolaire en milieu collégial selon une approche d'écologie sociale, Québec, Cégep de Sainte-Foy et l'Observatoire Jeunes et Société, 2005.

Jacques BOISVERT, avec la collaboration de Carole MARTIN, Les représentations sociales du collège et de la réussite chez les garçons en sciences humaines au collégial, Saint-Jean-sur-Richelieu, Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, 2006.

2.2.4 La lecture et l'écriture, dans tous les programmes et dans toutes les disciplines

Contexte

La maîtrise de la langue constitue un problème majeur. Plusieurs chercheuses et chercheurs se sont penchés sur celui-ci pour tenter de le décrire, de trouver des solutions et d'améliorer la situation; il n'en reste pas moins que bon nombre d'élèves éprouvent de grandes difficultés en ce qui concerne la maîtrise de la langue et plus particulièrement de la langue écrite. Nul doute que cette situation peut entraîner des conséquences néfastes sur la persévérance et la réussite scolaires. Ainsi, le rapport de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial sur l'évaluation de la mise en œuvre de la composante « formation générale » des programmes d'études²⁰ met en évidence le fait qu'un échec au premier cours de langue ouvre la voie à la prolongation ou à l'abandon des études collégiales. De plus, dans le cadre de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec²¹, plusieurs intervenantes et intervenants ont déploré le faible degré de maîtrise du français écrit. La lecture des rapports publiés, ces six dernières années, au terme de projets subventionnés par le MELS dans le cadre du PAREA, fait également ressortir la nécessité de poursuivre la recherche sur la lecture et l'écriture, afin de mieux comprendre le problème, mais surtout afin de trouver de nouvelles stratégies, et ce, dans tous les programmes et dans toutes les disciplines.

Depuis bon nombre d'années déjà, les enseignantes et les enseignants de français multiplient les mesures de soutien à la réussite en français : centres d'aide, tutorat par les pairs, cours de mise à niveau, parfois jumelés au premier cours de français, ateliers, matériel didactique numérique, tests de lecture et jeux pédagogiques dans Internet figurent parmi celles-ci. À ce jour, si plusieurs recherches ont porté sur certaines de ces mesures, toutes n'ont pas fait l'objet de recensements et d'analyses. Bien que l'on sache maintenant, grâce à Barbeau (2007)²², que les interventions réalisées auprès des élèves ont généralement un effet positif sur la réussite scolaire, il importe de faire le point sur ce qui a été tenté, de façon à aider le réseau collégial à connaître les forces et les faiblesses des différentes approches. En effet, si Lefrançois, Laurier, Lazure et Claing (2005)²³ constatent que les différentes mesures d'aide semblent toutes avoir leurs forces, Barbeau recommande par exemple d'étudier en profondeur l'aide entre les pairs, cette formule pouvant présenter

²⁰ COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études, Québec, gouvernement du Ouébec, 2001.

COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC, Le français, une langue pour tout le monde, une nouvelle approche stratégique et citoyenne, Québec, gouvernement du Québec, 2001.

Denise BARBEAU, Interventions pédagogiques et réussite au cégep, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2007.

Pascale LEFRANÇOIS, Michel D. LAURIER, Roger LAZURE et Robert CLAING, avec la collaboration de Pierre BARRETTE, Annie DESNOYERS et Michel SYLVESTRE, Évaluation de l'efficacité des mesures visant l'amélioration du français écrit du primaire à l'université, Montréal, Université de Montréal et Collège d'Ahuntsic, 2005. [En ligne]. www.fqrsc.gouv.qc.ca/recherche/pdf/RF-PascaleLefrancois.pdf.

des effets négatifs, comparativement aux mesures où ce sont les membres du personnel qui interviennent. Ainsi, comme le proposent Barrette et Lapostolle (2007)²⁴, il serait pertinent de tenter d'évaluer la distance critique qu'il faut établir entre les personnes aidées et les personnes aidantes. Selon ces mêmes auteurs, il faudrait aussi se demander quelle est l'articulation entre le soutien portant sur les contenus et celui portant sur les stratégies cognitives ou socioaffectives. Par ailleurs, à la suite des travaux de Riopel, Gagnon, Gagnon et Maisonneuve (2006)²⁵ portant sur la production et la validation d'un test de lecture visant le dépistage d'élèves en difficulté d'apprentissage, on constate un manque d'autres outils adéquats pour évaluer et soutenir l'apprentissage et la maîtrise de la langue, notamment en écriture. Il y aurait donc lieu de travailler à concevoir des instruments pour aider l'ensemble des enseignantes et enseignants à évaluer la langue écrite, des instruments souples et conviviaux, tant pour les élèves que pour les enseignantes et enseignants. Ainsi, il reste pertinent de consacrer des efforts particuliers à la recherche sur de tels outils, et ce, dans tous les programmes et toutes les disciplines.

D'ailleurs, depuis quelques années, on observe un intérêt pour la maîtrise de la langue de la part des enseignantes et des enseignants de disciplines autres que le français. Certains ont même mené des recherches qui avaient pour objectif de faire de la maîtrise de la langue une responsabilité partagée par l'ensemble des intervenantes et intervenants de l'ordre collégial²⁶. Récemment, Tardif (2004)²⁷ a montré l'importance de la valorisation de la lecture et de l'écriture par les enseignantes et les enseignants appartenant au programme *Techniques d'éducation à l'enfance* du secteur technique. En effet, ces élèves se doivent non seulement d'écrire sans fautes, mais ils ont aussi la responsabilité de valoriser la langue dans leur milieu de travail. Bousquet (2004)²⁸ constate, de son côté, la très grande place qu'occupent la lecture et l'écriture chez les élèves du secteur préuniversitaire, plus particulièrement en sciences humaines. Selon elle, les enseignantes et les enseignants de ce programme considèrent unanimement que la lecture et l'écriture sont une composante centrale des exigences du programme et qu'elles constituent des outils de base. Bien que les élèves doivent lire de 5 à 10 heures par semaine dans le cadre de leurs études, peu le

Christian BARRETTE et Lynn LAPOSTOLLE, « L'aide par les pairs, effet positif ou négatif », Correspondance, vol. 12, nº 4, 2007, p. 6-7.

Martin RIOPEL, Anne GAGNON, Francine GAGNON et Huguette MAISONNEUVE, Production et validation d'un test de lecture visant le dépistage d'élèves en difficulté d'apprentissage, Montréal, Association des collèges privés du Québec, 2006.

Joseph CHBAT et J.-D. GROLEAU, Stratégies d'apprentissage et sémantique, Montréal, Collège Jeande-Brébeuf, Direction pédagogique, Service de la recherche et Collège André-Grasset, Direction pédagogique, Service de la recherche, 1998; J. CHBAT et J.-D. GROLEAU, Construction de la difficulté langagière, Québec, ministère de l'Éducation, 2000; F. BERGERON et C. BUGUET-MELANÇON, «Vers une pédagogie de la langue dans toutes les disciplines », Pédagogie collégiale, vol. 10, nº 4, mai 1997, p. 17-21.

Hélène TARDIF, *Intégration de compétences de formation générale en techniques d'éducation à l'enfance*, Saint-Augustin-de-Desmaures, Campus Notre-Dame-de-Foy. [En ligne]. www.cdc.qc.ca/parea/785011_tardif_ND_de_Foy_TEE_PAREA_2004.pdf.

Ginette BOUSQUET, Représentations sociales et pratiques professionnelles: étude auprès du personnel enseignant en sciences humaines à l'égard des caractéristiques des élèves au premier trimestre collégial, Sherbrooke, Collège de Sherbrooke, 2004.

font. Les travaux menés depuis bientôt 20 ans invitent à se pencher maintenant sur le problème du soutien à l'apprentissage par la lecture dans toutes les disciplines, car l'on sait que la faiblesse ayant trait au décodage des messages entraîne des difficultés importantes. Des recherches menées sur le soutien par la lecture dans les disciplines autres que la langue et littérature devraient être l'occasion, pour les enseignantes et enseignants, de travailler en équipe, ce qui pourrait favoriser le travail en concertation tant disciplinaire, interdisciplinaire qu'entre membres du personnel enseignant et du personnel professionnel, comme le recommande Barbeau (2007)²⁹.

Aspects à étudier :

- élaborer et valider des méthodes et des pratiques pédagogiques en vue d'augmenter les compétences en lecture;
- élaborer et valider des méthodes et des pratiques pédagogiques en vue d'augmenter les compétences en écriture;
- étudier les effets de l'introduction d'activités d'écriture en formation spécifique;
- étudier l'effet de la perception de sa capacité à s'améliorer sur le plan de la compétence linguistique;
- étudier l'effet des compétences en lecture sur la compétence linguistique;
- étudier l'effet des stratégies d'apprentissage sur la compétence linguistique;
- élaborer et valider des pratiques pédagogiques permettant d'inciter à la lecture et d'évaluer l'activité de lecture;
- étudier, d'une part, les exigences des enseignantes et des enseignants et, d'autre part,
 les capacités des élèves à y satisfaire;
- développer et valider des instruments d'évaluation de la langue qui s'intègrent dans des disciplines autres que le français;
- expérimenter des modèles pédagogiques pour une intervention efficace auprès des allophones;
- étudier l'impact d'application pédagogique avec les technologies dans le contexte de pratiques pédagogiques associées à la lecture ou l'écriture.

Denise BARBEAU, Op. cit.

3 Exclusions

Les champs d'application du Programme excluent les études qui ont directement pour objet l'analyse ou le développement des établissements ainsi que les travaux liés à la tâche normale d'enseignement ou aux fonctions habituelles des établissements, notamment :

- la préparation et la mise à jour des contenus de cours ainsi que la production de notes de cours, d'exercices ou d'une banque de travaux;
- les prévisions de l'effectif scolaire;
- . la planification et la mise sur pied de services;
- . la description des services et de la composition de l'effectif;
- . l'élaboration ou la révision de règles;
- . la formation du personnel;
- . la collecte et l'analyse de données liées à l'évaluation et la création ou la révision des programmes d'enseignement relevant de la Direction générale des affaires universitaires et collégiales, du Secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue ou de la direction de l'établissement d'enseignement collégial. Cependant, l'élaboration et la validation d'un instrument de recherche évaluative sont admissibles dans la mesure où celui-ci peut servir à d'autres établissements d'enseignement collégial;
- . l'implantation de programmes.

Sont également exclus les projets suivants :

- . la production d'une revue de littérature;
- . la création d'une banque de données informatisée;
- . l'inventaire de logiciels ou d'applications pédagogiques de logiciels;
- . l'inventaire de matériel imprimé ou audiovisuel;
- la production de matériel didactique³⁰ écrit ou informatisé (mise au point du prototype) à l'intention des élèves:
- . la production d'instruments de collecte de renseignements personnels concernant les élèves et susceptibles de nuire au respect de leur vie privée.

4 Critères d'admissibilité (voir l'annexe 10)

Les projets de recherche orientée ou d'ordre général doivent satisfaire aux trois critères d'admissibilité de chacune des sections suivantes :

4.1 Candidates et candidats (voir également le point 12)

Sont admissibles au PAREA les membres du personnel enseignant et du personnel professionnel qui travaillent dans un établissement d'enseignement collégial depuis au moins un an au moment où ils font une demande de subvention et qui s'y trouvent toujours lorsque celle-ci est attribuée. Les chargées et chargés de cours n'y sont

Le Centre de documentation *collégiale*, situé au Cégep André-Laurendeau, offre d'excellents services aux établissements (adresse Web: www.cdc.qc.ca; téléphone : 514 364-3320, poste 178).

toutefois pas admissibles (voir le point 11 et l'annexe 9). Les candidates et les candidats doivent être à l'emploi de l'établissement pour la durée totale du projet. Advenant le cas d'une situation particulière, le responsable de la recherche doit s'assurer du remplacement du candidat concerné avec l'approbation du responsable de la recherche au collégial au MELS.

4.2 Projets

Un projet doit remplir les conditions suivantes :

- poursuite d'objectifs pertinents par rapport aux champs d'application du PAREA (voir le point 2.1, à la page 2);
- présentation suivant les modalités précisées au point 6 (voir les pages 17 à 20) et dans le formulaire *Demande de subvention pour l'exercice financier 2012-2013* (voir l'annexe 5), avant la date limite, soit le 27 janvier 2012.

4.3 Responsabilités administratives

En signant le formulaire de demande de subvention, le personnel de la direction, signifie son accord, au nom de l'établissement, quant au contenu du projet, aux méthodes utilisées, au calendrier établi et aux ressources nécessaires. La signature du formulaire, pour les chercheurs impliqués, signifie qu'ils estiment que le projet de recherche est réalisable avec la subvention demandée et qu'ils s'engagent à se conformer aux conditions énoncées dans le protocole relatif à l'acceptation d'une subvention.

Une demande concernant un projet nécessitant la collaboration d'un certain nombre d'établissements d'enseignement collégial doit être présentée par l'établissement où travaille la personne responsable du projet. La demande doit faire état des modalités de participation de chacun des établissements et être accompagnée de l'acceptation officielle du projet par chaque directrice générale ou directeur général, ainsi que par chaque directrice ou directeur des études ou encore chaque directrice ou directeur des services aux élèves.

5 Durée de la subvention

La durée et le financement d'un projet sont distincts. Le financement ne peut être garanti que pour un an à la fois, mais les établissements d'enseignement collégial peuvent présenter des projets de recherche d'ordre général d'une durée d'un à trois ans ou des projets de recherche orientée d'une durée maximale de deux ans.

Il faut noter que la Direction du soutien aux établissements n'accordera pas de subventions supplémentaires à l'expiration de la période spécifiée dans la demande initiale.

6 Présentation d'une nouvelle demande

Il s'agit de la présentation d'une demande pour laquelle aucune subvention n'a été versée antérieurement dans le cadre du PAREA.

Documents requis (remis en huit exemplaires et imprimés recto-verso) :

- une lettre de recommandation de la directrice générale ou du directeur général de l'établissement **ainsi que** de la directrice ou du directeur des études;
- le formulaire *Demande de subvention pour l'exercice financier 2012-2013* du PAREA, dûment rempli (voir l'annexe 5) au moins un des huit formulaires devra contenir les signatures originales des directrices et directeurs ainsi que celles de tous les chercheurs impliqués dans le projet;
- un mémoire de présentation rédigé en français³¹ compte <u>au maximum quinze pages</u>. La bibliographie et le formulaire de consentement adressé aux élèves, le cas échéant, sont exclus des quinze pages du mémoire. Toute page supplémentaire sera retirée du dossier. Seules les polices et tailles habituellement utilisées (ex.: Times New Roman [12 points], Palatino Linotype [11 points], Univers [11 points]) sont autorisées. Le texte doit être rédigé à simple interligne. La mise en page des documents est laissée à la discrétion des auteures et auteurs, mais la présentation doit être claire et aérée de manière à en faciliter la lecture:
- s'il y a lieu, les autorisations nécessaires pour l'accès aux données, aux fichiers et aux personnes-ressources, ainsi que les garanties écrites quant au bon déroulement de la recherche, doivent être obtenues auprès des autorités en place.

Il faut noter qu'aucun autre document (rapport, lettre d'appui, etc.) ne sera transmis aux membres du comité d'évaluation.

Date de présentation

Pour satisfaire aux critères d'admissibilité, les demandes doivent parvenir au Ministère <u>en un seul envoi</u> avant le **27 janvier 2012 à <u>16 h 30</u>**. Les demandes doivent porter le cachet de la Direction du soutien aux établissements avant cette date limite (ce cachet est apposé au moment de la réception du courrier au 18^e étage de l'édifice Marie-Guyart, à Québec).

Les demandes parvenant au Ministère après la date limite sont retournées à l'établissement d'enseignement collégial.

Aucune demande transmise par télécopieur ou par courrier électronique ne sera acceptée.

En vertu de la Charte de la langue française ainsi que la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration : « l'Administration requiert des personnes morales et des entreprises que les documents qui font partie d'un dossier établi en vue de l'obtention d'une subvention (....) soient rédigés en français»,

6.1 Sections du mémoire de présentation

Le mémoire est l'élément principal de la demande de subvention. Il doit traiter des points énumérés ci-après.

6.1.1 Projets <u>non liés</u> à la conception de matériel didactique ou d'un environnement pédagogique informatisé

Chacune des sections suivantes doit être clairement présentée dans l'ordre :

Définition du problème et état de la question

Il s'agit de la présentation du sujet de la recherche. Les candidates et candidats y exposent d'abord les fondements sur lesquels repose l'ensemble du projet et indiquent pourquoi ils s'y intéressent d'une manière particulière. Ils démontrent ensuite comment le projet ouvre de nouvelles avenues, enrichit des résultats d'études antérieures ou permet de résoudre des problèmes d'ordre pratique. Enfin, les candidates et les candidats délimitent le problème, tout en montrant son importance, décrivent l'ampleur de la recherche à venir et font état de l'avancement des connaissances sur le sujet³².

Les candidates et candidats citent et commentent les recherches déjà effectuées sur le sujet, y compris les leurs. S'il y a lieu, ils exposent les limites des conclusions de ces recherches et les faiblesses des méthodes utilisées antérieurement. La recension des écrits doit permettre de justifier la formulation du problème. À titre indicatif, mentionnons qu'environ cinq ou six pages peuvent être consacrées à cet aspect du mémoire.

Objectifs du projet

Cette section expose les **objectifs généraux** du projet, suivis des **objectifs particuliers**. Tous doivent être **formulés d'une manière concise et claire**. Les objectifs peuvent être commentés pour clarifier leur contenu et montrer la relation qui existe entre eux et le problème posé. La formulation permet de savoir ce que la recherche englobe et ce qu'elle écarte.

Les objectifs énoncés doivent être liés à la recherche. Il est important de distinguer les objectifs destinés à une action pédagogique de ceux qui sont liés à l'évaluation de son efficacité.

_

On ne saurait trop insister sur l'importance de la recension des écrits comme preuve de la connaissance du sujet. Le Centre de documentation collégiale met à la disposition des chercheuses et chercheurs une collection de documents sur l'enseignement collégial et sur l'éducation en général produits dans différents établissements et organismes (www.cdc.qc.ca).

Méthodes utilisées

Cette section présente les moyens retenus pour atteindre les objectifs fixés, le choix des méthodes privilégiées pour y arriver ainsi que les principes déontologiques et éthiques qui seront respectés dans le cadre du projet de recherche. On doit retrouver, s'il y a lieu, la description des éléments suivants : les instruments utilisés, leurs caractéristiques et leur qualité; le plan d'élaboration de l'instrumentation ou la constitution de l'échantillon; la taille et la nature des groupes cibles (chaque fois que la population étudiée comprend des garçons et des filles, on doit retenir le sexe comme variable); le corpus; le matériel servant à réaliser le projet et les opérations choisies pour analyser les données.

Il faut expliquer comment les principes déontologiques de l'ordre professionnel liant les chercheuses et les chercheurs ou, le cas échéant, de l'établissement, seront respectés.

De plus, dans le cas de recherches impliquant des sujets humains, les principes et les règles en vigueur en éthique de la recherche doivent également être suivis (voir le point 8, à la page 22). Pour faciliter la compréhension du texte, cette section peut être divisée en sous-sections (population analysée, échantillon, méthodes de collecte des données, description des instruments de mesure, etc.).

Les candidates et les candidats devraient privilégier des expériences faisant appel à la collaboration de plusieurs acteurs du milieu de l'enseignement (enseignantes, enseignants, personnel professionnel et personnel de soutien).

Calendrier

Le calendrier indique, par ordre chronologique, toutes les activités prévues dans le cadre de la recherche, conformément aux objectifs fixés et à la méthode ou aux méthodes retenues. Les étapes de la programmation et de l'établissement du calendrier de travail doivent être cohérentes et réalistes, et elles doivent tenir compte des ressources humaines et financières spécifiées.

La programmation des activités doit être décrite pour chacune des années du projet de recherche.

Pertinence du projet pour l'établissement d'enseignement collégial

Dans cette section, il y a lieu d'indiquer à qui les <u>résultats escomptés</u> pourront être utiles, de décrire les liens qui existent entre le projet et les orientations de développement pédagogique de l'établissement d'enseignement collégial et d'en démontrer l'importance. Au besoin, des éléments de la problématique sont repris succinctement en vue d'expliquer de quelle façon le projet apporte une solution à un problème observé dans un cours, un département ou l'établissement.

Il faut de plus mettre en valeur le <u>caractère novateur du projet</u> pour l'établissement et expliquer les possibilités de <u>transfert des résultats escomptés</u> à d'autres groupes cibles et à d'autres disciplines.

Dans le cas où les candidates et candidats ont mené antérieurement des recherches sur le sujet retenu, ils doivent signaler les limites et les retombées de celles-ci dans l'établissement et préciser en quoi le nouveau projet de recherche aura, à son tour, une certaine incidence dans l'établissement.

Enfin, il leur faut faire la preuve que les résultats de la recherche pourront être utilisés dans le respect de la structure et des ressources de l'établissement.

Contribution du projet au développement de l'enseignement collégial

Tout en tenant compte des critères d'évaluation du PAREA, les candidates et candidats doivent choisir un sujet de recherche dont les résultats pourront influer sur des contenus de cours, des pratiques pédagogiques, des groupes cibles ou des établissements d'enseignement collégial privé ou public. Il leur faut aussi <u>décrire les retombées prévisibles du projet</u> dans le réseau et spécifier les éléments touchés : processus, méthodes, comportements, amélioration de services, instruments de mesure, etc.

Au besoin, les candidates et candidats peuvent reprendre certains éléments de la problématique en vue d'expliquer de quelle façon le projet apporte une solution à un problème observé dans un certain nombre d'établissements d'enseignement collégial ou à une situation relevée dans des écrits ou par des responsables et des personnes-ressources. Il leur faut aussi spécifier à qui les résultats pourront être utiles.

Dans le cas où ces personnes ont mené antérieurement des recherches sur le sujet retenu, elles doivent signaler les limites de celles-ci et les retombées qu'elles ont eues dans le réseau collégial et préciser en quoi le nouveau projet y aura, à son tour, une certaine incidence.

Bibliographie

La bibliographie doit se limiter aux ouvrages de référence et aux logiciels cités dans le mémoire. La <u>pertinence</u> de la bibliographie repose sur les réponses aux questions qui suivent :

- Les ouvrages cités sont-ils étroitement liés au sujet traité?
- Les études et les travaux les plus pertinents ont-ils été répertoriés?
- Les références sont-elles à jour et correctement citées tant dans le texte que dans la bibliographie?
- Tous les ouvrages cités dans le mémoire le sont-ils dans la bibliographie, et vice-versa?

6.1.2 Projets <u>liés</u> à la conception de matériel didactique ou d'un environnement pédagogique informatisé

Le mémoire de présentation doit contenir les mêmes sections que celles que l'on retrouve en 6.1.1.

Une seule section vient s'ajouter à celles qui sont décrites précédemment. Il s'agit de la section qui s'intitule *Démonstration de la pertinence du support informatique*. Toutes les sections doivent être présentées dans l'ordre suivant :

- Définition du problème et état de la question
- Démonstration de la pertinence du support informatique
- Objectifs du projet
- Méthode utilisée
- Calendrier
- Pertinence du projet pour l'établissement d'enseignement collégial
- Contribution du projet au développement de l'enseignement collégial
- Bibliographie

Il faut y démontrer les avantages de l'utilisation du support informatique pour l'enseignement et l'apprentissage du contenu visé par rapport aux méthodes et aux supports préalablement expérimentés.

Par ailleurs, il est important d'énoncer, dans la section *Objectifs du projet*, les objets de la recherche et non ceux à atteindre en utilisant le logiciel.

7 Présentation d'une demande de continuation d'un projet

La durée et le financement d'un projet sont distincts. Si la durée d'un projet varie entre un et trois ans selon la catégorie de recherche à laquelle il appartient, le financement, lui, ne peut être garanti qu'une année à la fois. Ainsi, le financement de la poursuite des travaux de recherche est lié à la demande de continuation. La lettre de demande de continuation de la directrice ou du directeur des études est adressée au directeur du soutien aux établissements, accompagnée d'un rapport d'étape remis en <u>un</u> exemplaire et <u>imprimé</u> recto verso.

La **demande de continuation** d'un projet doit être déposée au plus tard le <u>15 mars</u> de l'année scolaire précédant l'année au cours de laquelle doit se poursuivre le projet de recherche. Il faut également y joindre, en <u>un</u> exemplaire, une description des objectifs du projet, de la méthode utilisée et du calendrier des activités paraissant dans la demande initiale.

La demande de continuation d'un projet doit être accompagnée d'un **rapport d'étape** remis à la même date.

Ce rapport d'étape consiste à faire le point sur l'état d'avancement des travaux de recherche eu égard aux objectifs du projet, à la méthode utilisée, au calendrier des activités

et à la demande de financement paraissant dans la demande initiale. Le rapport d'étape doit être signé par les chercheuses et les chercheurs ainsi que la directrice ou le directeur des études et fourni en un exemplaire.

Les exigences relatives au rapport d'étape sont décrites à l'annexe 4.

8 Éthique de la recherche

Désireuse de promouvoir une éthique irréprochable en matière de recherche avec des sujets humains, la Direction du soutien aux établissements, gestionnaire des fonds publics, estime nécessaire de sensibiliser à cette question, d'une part, les chercheuses et les chercheurs, et, d'autre part, les établissements de l'ordre de l'enseignement collégial, de telle sorte que chacun veille au respect des règles déontologiques et des principes éthiques directeurs. La recherche sur l'enseignement et l'apprentissage doit s'efforcer d'atteindre des buts moralement admissibles et se donner les moyens éthiques appropriés pour y arriver, afin d'assurer les droits et libertés ainsi que le bien-être et l'intégrité des personnes qui y participent. Cela est d'autant plus important lorsque la recherche implique la participation de sujets vulnérables tels que des personnes mineures, des personnes vivant avec un handicap ou des personnes inaptes.

La Direction considère que la responsabilité du respect de ces principes et de ces règles incombe d'abord aux chercheuses et aux chercheurs, puis aux établissements. Ainsi, lorsque la nature de la recherche le justifie, les chercheuses et les chercheurs doivent démontrer, dans la section Méthode utilisée de leur mémoire, que toutes les précautions seront prises pour respecter les principes éthiques directeurs. D'après l'Énoncé de principe des trois Conseils, ces principes sont les suivants : le respect de la dignité humaine, le respect du consentement libre et éclairé, le respect des personnes vulnérables, le respect de la vie privée et des renseignements personnels, le respect de la justice et de l'intégration, l'équilibre des avantages des inconvénients, la réduction des inconvénients et l'optimisation des avantages. À cette fin, les chercheuses et les chercheurs doivent adopter une démarche axée sur les sujets et signaler tout ce qui constitue un risque connu ou éventuel pour le bien-être des sujets pressentis. Il leur faut aussi explicitement indiquer comment ils entendent assurer la confidentialité des données de même que l'anonymat des sujets et obtenir leur consentement libre et éclairé. Pour ces recherches, ils doivent fournir, en annexe à leur demande de subvention, le formulaire de consentement qui sera présenté aux sujets pressentis. Les chercheuses et les chercheurs peuvent se référer à l'éthos professionnel des chercheuses et des chercheurs, c'est-à-dire aux valeurs partagées par l'ensemble du milieu de la recherche, reflétées dans divers documents. Par exemple, ils pourront consulter le document Entreprendre un projet institutionnel de recherche (2006), produit par l'Association pour la recherche au collégial, la littérature en bioéthique ou les documents produits par les organismes subventionnaires, comme l'Énoncé de principe des trois Conseils (1998, avec les modifications de 2000, 2002 et 2005).

Les chercheuses et les chercheurs, de même que les autorités de l'établissement d'enseignement collégial auquel ceux-ci sont affiliés, s'engagent, en signant la demande de subvention et le protocole relatif à l'acceptation d'une subvention, à respecter les principes

éthiques directeurs en vigueur et les diverses règles qui en découlent. En ce sens, les membres du comité d'évaluation sont invités à signaler toute anomalie à la personne responsable du PAREA.

9 Évaluation

9.1 Critères d'évaluation des projets (nouvelles demandes)

Les critères d'évaluation retenus sont les suivants :

- . qualité du projet;
- . aptitudes des chercheuses et chercheurs;
- . pertinence du projet pour l'établissement d'enseignement collégial;
- . contribution du projet au développement de l'enseignement collégial.

La pondération ainsi que les détails de chaque critère figure à l'annexe 2.

La fiche d'évaluation A est utilisée pour les projets liés à la conception de matériel didactique ou d'un environnement pédagogique informatisé et la fiche d'évaluation B, pour les autres projets.

9.2 Processus d'évaluation

La Direction du soutien aux établissements vérifie d'abord si les projets satisfont aux critères du PAREA. Les projets admissibles sont alors soumis aux membres d'un comité d'évaluation, qui les analysent et les évaluent un par un à l'aide d'une fiche d'évaluation. Par la suite, les membres rencontrent en comité la personne responsable du PAREA pour discuter avec elle de la qualité des projets et pour lui faire leurs recommandations. Après consensus, une fiche d'évaluation résume l'essentiel des commentaires du comité et sera transmise au responsable de la recherche ainsi qu'à la direction des études de l'établissement. La Direction du soutien aux établissements décide enfin de l'attribution des subventions.

9.3 Composition des comités d'évaluation

Les comités formés par la Direction du soutien aux établissements évaluent les projets. Ils regroupent des membres aptes à se prononcer sur de nouveaux projets faisant partie d'une même catégorie. La catégorisation des projets s'effectue en fonction du sujet de recherche, de la discipline et des renseignements fournis à la question 5 du formulaire de demande d'une subvention (voir l'annexe 5).

Les membres des comités, qui viennent principalement du milieu collégial, ont des connaissances dans le domaine étudié ou encore sur la méthode utilisée et sont reconnus. La personne responsable du PAREA et au moins une représentante ou un représentant des établissements d'enseignement collégial privé agréés aux fins de l'attribution de

subventions participent à l'évaluation des projets présentés. Il va sans dire que toutes ces personnes sont tenues à la confidentialité (annexe 6).

La décision du comité d'évaluation est finale et sans appel.

9,4 Évaluation des demandes de continuation

L'évaluation des demandes de continuation d'un projet se fait à partir du rapport d'étape dans lequel des progrès satisfaisants sont notés. Elle est prise en charge par la personne responsable du PAREA, qui s'adjoint, au besoin, des évaluatrices et évaluateurs externes, notamment ceux qui ont participé à l'évaluation initiale du projet.

10 Droit de gestion

La Direction du soutien aux établissements se réserve le droit de limiter le montant de la subvention allouée pour un projet, de réduire la durée d'un projet et d'établir toute autre condition que le comité d'évaluation jugerait appropriée.

11 Dépenses admissibles (voir l'annexe 9)

11.1 Rémunération pour les membres du personnel des établissements d'enseignement collégial public

La rémunération des chercheuses et chercheurs

Que ce soit pour les projets de recherche orientée ou d'ordre général, les chercheuses et chercheurs des établissements d'enseignement collégial public peuvent bénéficier, annuellement, d'une subvention pouvant représenter jusqu'à 60 % de leur tâche.

Cependant, lorsque la réalisation d'un projet engage plus d'une chercheuse ou d'un chercheur, la subvention attribuée <u>ne peut excéder trois fois le montant maximal</u> normalement accordé à une seule ou un seul. Les coûts liés à leur remplacement sont alors remboursés, en se basant sur le **salaire annuel moyen de 80 000** \$³².

Par ailleurs, tout en respectant la règle d'un dégagement maximal de 80 % de la tâche par chercheuse ou chercheur, les établissements d'enseignement collégial sont invités à contribuer au financement du dégagement de membres de leur personnel en accordant un dégagement supplémentaire de 20 % pour atteindre un dégagement maximum de 80 % de la tache d'une chercheuse ou d'un chercheur.

Ceux et celles qui travaillent à temps partiel au moment de l'attribution de la subvention ne peuvent bénéficier d'un dégagement excédant la tâche qu'ils auraient eu à accomplir autrement.

. La rémunération des autres participantes et participants

Les membres du personnel enseignant et du personnel professionnel non enseignant qui participent à un projet, mais qui ne font pas partie de l'équipe de recherche, peuvent être dégagés jusqu'à concurrence de 20 % de leur tâche normale. Il peut s'agir de participer, pour les premiers, à des activités liées à la recherche et à leur discipline et, pour les seconds, à des activités liées à la recherche seulement.

Cependant, la subvention attribuée ne peut excéder trois fois le montant maximal accordé à une seule participante ou un seul participant.

11.2 Rémunération pour les membres du personnel des établissements d'enseignement collégial privé subventionnés

La rémunération des chercheuses et chercheurs

Les chercheuses et chercheurs des établissements d'enseignement collégial privé agréés aux fins de l'attribution de subventions peuvent bénéficier, annuellement, d'un dégagement pouvant représenter jusqu'à 80 % de leur tâche. Les coûts liés à leur remplacement sont alors remboursés, en se basant sur le **salaire annuel moyen de 80 000** \$33. Lorsqu'il y a plus d'une chercheuse ou plus d'un chercheur, la subvention ne peut toutefois pas excéder trois fois le montant maximal normalement accordé une seule chercheuse ou un seul chercheur.

Les candidates et candidats qui travaillent à temps partiel au moment de l'attribution de la subvention ne peuvent bénéficier d'un dégagement excédant la tâche qu'ils auraient eu à accomplir autrement.

. La rémunération des autres participantes et participants

Les membres du personnel enseignant et du personnel professionnel non enseignant qui participent à un projet de recherche peuvent être dégagés jusqu'à concurrence de 20 % de leur tâche normale. Il peut s'agir de participer, pour les premiers, à des activités liées à la recherche et à leur discipline et, pour les seconds, à des activités liées à la recherche seulement.

Cependant, la subvention attribuée ne peut excéder trois fois le montant maximal accordé à une seule participante ou un seul participant.

11.3 Frais de fonctionnement (tous les établissements)

. La rémunération des personnes-ressources

Il s'agit des frais liés à la consultation d'informaticiennes et d'informaticiens, de spécialistes des méthodes de recherche, de techniciennes et de techniciens, d'auxiliaires de recherche, d'élèves ou de toute autre personne-ressource de même qu'aux services de

Ce montant correspond à la moyenne de l'échelle salariale des échelons 17, 18, 19 et 20 de l'année scolaire 2011-2012 majorée d'un taux de 10 % à titre de contribution de l'employeur aux avantages sociaux des employés.

secrétariat nécessaires à la réalisation du projet, non associés à la production du rapport final et que l'établissement ne peut payer.

Il faut aussi noter que ne sont pas remboursés les frais liés aux services d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique du ou des collèges participants et la rémunération des directrices ou directeurs de thèse qui supervisent les travaux des chercheures ayant présenté une demande de subvention.

La somme maximale consentie pour les services de personnes-ressources est de 5 000 \$ par année.

. Les frais de déplacement

Les frais de déplacement remboursables sont liés à la collaboration établie entre les établissements : réunions de chercheuses et chercheurs participant à un même projet; expérimentation ou collecte de données dans un établissement autre que celui d'appartenance.

Les frais de déplacement liés à la consultation de personnes-ressources doivent figurer dans la rubrique « Rémunération des personnes-ressources » (rubrique 14 du formulaire). Ceux qui sont liés à une communication faite à l'occasion d'un colloque qui s'adresse exclusivement aux membres du personnel des établissements d'enseignement collégial — Association pour la recherche au collégial (ARC), Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) ou autres — sont considérés comme des frais de diffusion des résultats. Les frais de déplacement liés à une communication faite dans un colloque international³⁴ sont exclus du PAREA mais peuvent faire l'objet d'une subvention par l'entremise du programme Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial.

La somme maximale consentie pour les frais de déplacement est de 500 \$ par projet par année.

. Les frais de diffusion des résultats

Les frais liés à la production du rapport final et à son impression en **quinze** exemplaires ainsi qu'à la production et à la traduction en langue anglaise et en une troisième langue d'un article de vulgarisation des résultats de la recherche sont remboursables. Les frais de traduction du rapport final ne sont pas remboursables. La somme maximale consentie pour les frais liés à la production du rapport final et à son impression est de 700 \$.

Les frais liés à une communication des résultats finaux de la recherche³⁵ faite dans un événement qui s'adresse particulièrement aux membres du personnel des établissements d'enseignement collégial – ARC, AQPC, Association des collèges privés du Québec

Le programme Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial, de la Direction du soutien aux établissements, permet de subventionner la participation de chercheuses et chercheurs des cégeps et *des* collèges privés subventionnés à ces rencontres scientifiques internationales.

Les frais liés à une communication de résultats provisoires dans un événement qui s'adresse particulièrement aux membres du personnel des établissements d'enseignement collégial (ARC, AQPC, ACPQ) doivent faire l'objet d'une demande dans le cadre du programme Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial.

(ACPQ) ou autres – ou encore à une session de perfectionnement, sur invitation, dans un établissement d'enseignement collégial sont aussi remboursables.

La somme maximale consentie pour la diffusion des résultats s'établit entre 3 000 \$ et 4 000 \$, tout dépendant des coûts de traduction de l'article de vulgarisation en une deuxième ou une troisième langue.

Lorsque la durée du projet est supérieure à un an, les remboursements ne sont effectués qu'au cours de la dernière année.

. Les autres frais

Certains frais peuvent être remboursés exceptionnellement: frais de papeterie et de matériel; frais de consultation de banques de données, de location d'appareils (à l'exclusion d'un ordinateur) ou de photocopie qui ne peuvent être pris en charge par l'établissement; frais de poste liés à une importante collecte de données; frais liés à l'achat de tests.

12 Conditions relatives à l'acceptation d'une subvention

En acceptant une subvention, l'établissement de même que les chercheuses et chercheurs déclarent avoir pris connaissance des conditions inhérentes à cette acceptation et consentent notamment :

- à remettre un **rapport d'étape** (pour les projets d'une durée supérieure à un an);
- à remettre un **rapport financier annuel** concernant l'utilisation de la subvention;
- à remettre un rapport final;
- à remettre un article de vulgarisation à teneur pédagogique;
- à diffuser les **résultats de la recherche** dans le réseau collégial.

Les éléments du protocole qui régissent cette entente se trouvent à l'annexe 3. Le protocole doit être signé par la directrice générale ou le directeur général de l'établissement d'enseignement collégial, par la directrice ou le directeur des études ou encore la directrice ou le directeur des services aux élèves, ainsi que par tous les chercheuses et chercheurs participant au projet. Il doit être retourné à la Direction du soutien aux établissements avant le 30 juin. À défaut de le faire avant cette date, l'établissement est réputé refuser l'offre de financement.

N. B.: Le numéro attribué au projet (PA2012 —) doit apparaître sur toute correspondance.

13 Remise des rapports et de l'article de vulgarisation

La remise d'un rapport de recherche de même que d'un article de vulgarisation à teneur pédagogique et la présentation de la démarche et des résultats lors de colloques organisés par l'AQPC, l'ACPQ ou l'ARC, selon le cas, constituent un engagement pour l'établissement et pour les chercheuses et chercheurs.

13.1 Rapport final

L'établissement subventionné doit produire un rapport final en version PDF et en version imprimée et remettre les <u>quinze</u> exemplaires exigés au Ministère au plus tard le **30 juin** (ou le 31 décembre, selon la date convenue dans le protocole d'entente) de l'année au cours de laquelle prend fin la subvention, et cela, selon les modalités décrites aux points 14 et 15. Toute dérogation à la date de dépôt du rapport doit faire l'objet d'une demande expresse adressée à la personne responsable du Programme.

Le fait de ne pas respecter cet engagement pourra entraîner la récupération, en tout ou en partie, des sommes déjà versées à l'établissement dans le cadre du projet et la non-admissibilité de la chercheuse ou du chercheur au PAREA au cours des années subséquentes.

Le titre du rapport de recherche doit correspondre au titre original du projet.

Quinze exemplaires du rapport final de recherche en version imprimée sont acheminés à la personne responsable du PAREA, à l'adresse suivante :

Direction du soutien aux établissements Direction générale des affaires universitaires et collégiales Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport 1035, rue De La Chevrotière, 18^e étage Ouébec (Québec) G1R 5A5

Les coûts d'impression de ces **quinze** exemplaires sont inclus dans la subvention accordée à l'établissement d'enseignement collégial. Cependant, si la personne responsable du PAREA ou de l'établissement juge que la quantité des rapports à imprimer doit être augmentée ou réduite, sa décision doit faire l'objet d'une entente explicite.

Le rapport final est également transmis en version PDF à la personne responsable du Programme, par courrier électronique, à l'adresse suivante :

parea@mels.gouv.qc.ca

13.2 Présentation du rapport final

Le titre du rapport final de recherche doit correspondre au titre original du projet. Bien que la présentation du rapport final soit laissée à l'établissement, certains détails doivent y figurer.

. Au verso de la page de titre du document

La mention du dépôt légal selon l'exemple suivant :

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2012 Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2012 ISBN 2-921331-00-4 La chercheuse ou le chercheur peut obtenir un numéro ISBN en s'adressant à la Bibliothèque et archives nationales du Québec. Le formulaire de demande est accessible sur son site Internet à : www.banq.qc.ca, sous les rubriques Service, Espace professionnel/Éditeurs, « Attribution de numéros ISBN », « <a href="https://www.banq.qc.ca/services/se

Il doit être envoyé par courriel à l'adresse <u>isbn@banq.qc.ca</u>. Toute demande d'information complémentaire pourra être adressée par téléphone au 514 873-1101, poste 3785, ou sans frais au 1 800 363-9028, poste 3785 ou encore par télécopieur au 514 873-4310.

Certains établissements d'enseignement collégial possèdent une banque d'ISBN. Les chercheuses et chercheurs peuvent, dans ce cas, s'adresser à leur établissement.

Sur la page de titre du document

La mention que la recherche a été effectuée grâce à une subvention, selon le modèle suivant :

La présente recherche a été subventionnée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA).

La mention que l'établissement de même que les auteures et auteurs assument la responsabilité du contenu du rapport, selon le modèle suivant :

Le contenu du présent rapport n'engage que la responsabilité de l'établissement et des auteures et auteurs.

. Au début du rapport

Deux résumés, l'un en langue française et l'autre en langue anglaise, exposant les objectifs de la recherche, la méthode employée, les résultats obtenus et les conclusions doivent figurer au début du rapport final.

Les coûts de traduction sont pris en compte par le Ministère et sont déclarés lors de la demande de subvention (voir le point 18 à l'annexe 5). De plus, la chercheuse ou le chercheur doit fournir les **cinq principaux descripteurs** (**mots-clés**) liés à son projet. Ces mots-clés sont placés au début du sommaire.

13.3 Rapport financier

L'établissement subventionné doit produire un rapport financier (voir l'annexe 7) concernant l'utilisation de la subvention, signé par la directrice ou le directeur des études et par les chercheuses et chercheurs. Ce rapport doit être remis au plus tard le **15 septembre** suivant l'année d'attribution de la subvention. Il rend compte des dépenses faites au 30 juin et à sa date de production de même que des dépenses à venir, s'il y a lieu.

13.4 Article de vulgarisation³⁶

Les chercheuses et chercheurs doivent rédiger un article de vulgarisation des résultats de la recherche, essentiellement à teneur pédagogique. L'article présenté en anglais doit être accompagné de sa version traduite en français.

Les chercheuses et les chercheurs sont aussi invités à présenter leur article dans une autre langue que le français ou l'anglais. Le cas échéant, les frais afférents à la traduction de l'article de vulgarisation pourront être pris en compte dans la demande de subvention (voir le point 18 à l'annexe 5).

14 Diffusion

La diffusion des travaux des recherches subventionnées par le PAREA, sélectionnés notamment en raison de leur qualité et de leur pertinence pour le réseau collégial, est nécessaire pour que soient atteints les objectifs du Programme.

La distribution du rapport de recherche et de l'article de vulgarisation à teneur pédagogique auprès d'organismes multiplicateurs de même que les présentations orales et affichées lors d'événements tels les colloques, les congrès et les ateliers pédagogiques sont autant de moyens privilégiés en vue d'assurer la diffusion des travaux de recherche.

14.1 Rapport final de recherche

La diffusion du rapport de recherche est assurée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport auprès des organismes suivants :

- . Association des collèges privés du Québec
- Association québécoise de pédagogie collégiale
- . Bibliothèque de l'Assemblée nationale
- . Bibliothèque et Archives Canada
- Bibliothèque et archives nationales du Québec (dépôt légal)
- . Centre de documentation collégiale
- Centre de documentation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- . Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial
- . Conseil supérieur de l'éducation
- . Fédération des cégeps
- . PERFORMA

Le Ministère s'assure également de la transmission de la version électronique au Centre de documentation collégiale. Cette version est déposée sur le site Internet du CDC, qui en assure la diffusion. Elle peut être consultée à l'adresse suivante : www.cdc.qc.ca.

Sur son site Internet, l'AQPC met à la disposition des chercheuses et des chercheurs, sous la rubrique Revue (Soumettre un article), les balises pour la rédaction des articles de vulgarisation (www.aqpc.qc.ca).

14.2 Article de vulgarisation

L'article de vulgarisation est transmis en version électronique et en version imprimée (en une copie) à la personne responsable du Programme. La version électronique est acheminée au CDC, qui la dépose sur son site Internet et en assure la diffusion.

Il pourra être soumis à une revue pour publication par la chercheuse ou le chercheur, l'établissement ou le Ministère.

Cet article doit, en tout temps, faire mention du soutien financier du MELS dans le cadre du PAREA.

14.3 Autres moyens de diffusion

Les chercheuses et chercheurs sont invités à assurer la meilleure diffusion possible des résultats de leur recherche au moyen d'un plan de communication détaillé remis au moment de la demande de subvention (voir le point 18 à l'annexe 5). Les frais inhérents aux activités de communication sont assumés, selon le cas, par le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) ou le programme Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial (PSCCC).

15 Droits d'auteur

Dans le cadre du PAREA, la chercheuse ou le chercheur de même que l'établissement assument la responsabilité du contenu des documents produits, y compris le rapport final et l'article de vulgarisation à teneur pédagogique.

Quant aux droits d'auteur sur les travaux réalisés dans le cadre du projet de recherche, ils sont cédés à l'établissement d'enseignement par la chercheuse ou le chercheur, sans limite territoriale et sans redevance aucune.

L'établissement d'enseignement collégial autorise, quant à lui, le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, sans limite territoriale, sans limite de temps et sans redevance aucune, à reproduire, à traduire, à publier et à communiquer au public, par télécommunication, les travaux réalisés dans le cadre du projet décrit ci-dessus, et ce, à des fins éducatives ou gouvernementales ou à des fins de recherche. Cette licence est accordée de façon non exclusive et est transférable.

Les modalités concernant les droits d'auteur sont également exposées dans le protocole figurant à l'annexe 3.

ANNEXE 1 GUIDE DE PRÉPARATION

À titre indicatif et sans qu'il soit nécessaire de répondre à chaque question dans la présentation du projet de recherche, voici un guide qui peut vous aider lors de la préparation d'un projet.

DÉFINITION DU PROBLÈME

Définir les termes

- a) Le sens des termes utilisés est-il précisé?
- b) La définition des termes correspond-elle aux éléments spécifiés?
- c) Les définitions sont-elles assez précises pour circonscrire le problème?

Circonscrire le problème

- a) Les théories ou les postulats sur lesquels repose l'objet de la recherche sont-ils précisés?
- b) Le lien qui existe entre le problème et les théories de l'éducation est-il décrit?
- c) Le problème est-il suffisamment circonscrit pour permettre à la chercheuse ou au chercheur de le résoudre?

Montrer l'importance du problème

- a) Les retombées du projet sont-elles mises en évidence?
- b) Les effets que la solution du problème peut avoir sur les pratiques pédagogiques sont-ils exprimés?

ÉTAT DE LA QUESTION

- a) Les recherches qui ont un lien avec le projet sont-elles rapportées?
- b) Est-il fait mention des résultats de ces recherches et des méthodes adoptées?
- c) Les ouvrages de référence sont-ils suffisamment analysés pour qu'on puisse juger de leur pertinence?
- d) L'état de la question est-il lié à la définition du problème?

OBJECTIFS ET HYPOTHÈSES DE LA RECHERCHE

- a) L'énoncé des objectifs permet-il de vérifier s'ils seront atteints?
- b) Les objectifs recouvrent-ils l'objet de la recherche?
- c) Les objectifs sont-ils liés au problème et aux variables définis?
- d) Les hypothèses sont-elles énoncées en des termes clairs et précis?

CALENDRIER

- a) Les activités ou les étapes de réalisation sont-elles précisées?
- b) Les activités ou les étapes de réalisation correspondent-elles aux objectifs poursuivis?
- c) Les opérations inhérentes à la recherche ont-elles été systématisées?
- d) Les ressources financières demandées sont-elles pertinentes? Tiennent-elles compte des activités ou des étapes de réalisation prévues?

Conditions recherchées:

- diagnostic bien ficelé, problème bien posé;
- références bibliographiques complètes et à jour;
- méthodologie et outils (de mesure) bien étayés;
- jargon scientifique évité;
- instruments bien présentés;
- demandes financières et calendrier réalistes:
- retombées importantes sur le collège et sur le réseau;
- production de connaissances nouvelles.

EXPÉRIMENTATION

HYPOTHÈSES

- a) Les hypothèses sont-elles formulées?
- b) Les hypothèses correspondent-elles à la définition du problème?
- c) La formulation des hypothèses permet-elle d'amorcer le processus de vérification?

SCHÉMA EXPÉRIMENTAL

- a) Le schéma expérimental est-il défini?
- b) Le schéma expérimental précise-t-il la structure et les étapes de l'expérimentation?
- c) Le schéma expérimental permet-il d'éviter tout biais ou toute contamination des données?
- d) Le schéma expérimental précise-t-il la taille, la nature et le mode d'échantillonnage des groupes cibles?

INSTRUMENTS DE MESURE

- a) Les instruments de mesure sont-ils décrits?
- b) Les principaux éléments de la version définitive des instruments de mesure sont-ils mentionnés?
- c) Le moment où seront utilisés les instruments de mesure est-il indiqué?
- d) Le plan d'élaboration des instruments de mesure et les moyens mis en œuvre pour s'assurer de leur qualité docimologique sont-ils spécifiés?

ANALYSE DES RÉSULTATS

- a) La séquence et la nature de l'analyse des données sont-elles précisées?
- b) Est-il prévu de recourir à l'informatique pour analyser des données?

ÉVALUATION

CRITÈRES

- a) Les critères à adopter sont-ils déterminés?
- b) Les critères retenus correspondent-ils à la définition du problème?
- c) Les critères les plus importants sont-ils liés aux objectifs de la démarche éducative ou aux résultats escomptés?

DÉCISIONS

- a) Les décisions pouvant découler du processus d'évaluation sont-elles spécifiées?
- b) La démarche de recherche est-elle orientée vers les décisions?

MODÈLE D'ÉVALUATION

- a) Le modèle d'évaluation est-il présenté?
- b) Le type des instruments de mesure utilisés est-il précisé?
- c) Le choix des instruments de mesure est-il justifié?
- d) Le plan d'élaboration des instruments de mesure et les moyens à mettre en œuvre pour en assurer la qualité docimologique sont-ils décrits?
- *e*) Est-il fait mention des éléments qui se trouveront dans la version définitive des instruments de mesure?
- f) La procédure à suivre pour recueillir des données est-elle précisée?

ANALYSE DES RÉSULTATS

- a) La séquence et la nature de l'analyse des résultats sont-elles précisées?
- b) Est-il prévu de recourir à l'informatique pour analyser des résultats? Si oui, quel logiciel sera utilisé?
- c) Les méthodes d'analyse qualitative retenues permettent-elles de tirer des conclusions fiables? Sont-elles bien décrites?

RECHERCHE-ACTION

MÉTHODE

a) La méthode retenue pour mener la recherche est-elle précisée?

INSTRUMENTS DE MESURE

- a) Les instruments de mesure sont-ils spécifiés?
- b) Le moment où seront utilisés les instruments de mesure est-il indiqué?
- c) Le plan d'élaboration des instruments de mesure et les moyens à mettre en œuvre pour en assurer la qualité docimologique sont-ils décrits?

ANALYSE DES RÉSULTATS

- a) La séquence et la nature de l'analyse des données sont-elles précisées?
- b) Est-il prévu de recourir à l'informatique pour analyser des données?
- c) Les méthodes d'analyse qualitative retenues permettent-elles de tirer des conclusions fiables? Sont-elles bien décrites?

ANNEXE 2 FICHES D'ÉVALUATION DES PROJETS

FICHE D'ÉVALUATION A (APO ET TIC)

| D' | ENSI | ISSEMENT EIGNEMENT GIAL | _ |
|----|--------------|--|--------|
| | UTEU 「AUT | TRES TEURS | |
| TI | TRE | | _ |
| CI | RITÈF | RES | BARÈME |
| 1 | Qua | lité du projet* | |
| | 1.1 | Problème clairement posé et état de la question (connaissances en matière d'APO et d'intégration pédagogique des TIC) | /10 |
| | 1.2 | Pertinence de l'utilisation de l'informatique au regard des approches pédagogiques et du matériel didactique existants | /10 |
| | 1.3 | Pertinence des objectifs de la recherche | /10 |
| | 1.4 | Pertinence de la méthode utilisée | /20 |
| | 1.5 | Cohérence du calendrier et réalisme des demandes budgétaires | / 5_ |
| | | | /55 |
| * | Une 1 | note inférieure à 33 rend le projet non admissible. | |
| Re | marq | ues | |
| | | | |
| _ | | | |
| | - | | |

| 2 | Apti | tudes des chercheuses et chercheurs | |
|----|------------------------------|--|----------|
| | 2.1 | Formation / | 5 |
| | 2.2 | Expérience pertinente dans le domaine de la recherche, de l'enseignement ou de l'intervention pédagogique / | 5 |
| | 2.3 | Publications, communications et productions informatiques/ | 5 |
| | | /1 | .5 |
| Re | marqı | aes | |
| | | | |
| | | | _ |
| | | | _ |
| | | | |
| | • In p • C • In • P • A • fa | inence du projet pour l'établissement d'enseignement collégial* / Importance du lien existant entre le projet et les orientations de développeme édagogique de l'établissement ou les priorités de la Commission des études aractère novateur du projet pour l'établissement importance (nombre, particularités, etc.) des groupes touchés par les retombées du projossibilités de transférer des résultats à d'autres disciplines et à d'autres départements autres retombées du projet pour l'établissement en ce qui a trait aux études antérieur ittes sur le même sujet ossibilités d'appliquer des résultats du projet à même les ressources de l'établissement somme des notes obtenues pour les critères 3 et 4 est inférieure à 18 sur 30, devient non admissible. | et es |
| - | marqı | | |
| | | | _ |
| | | | |
| | | | _ |
| | | | |

- · Importance du lien existant entre le projet et les préoccupations pédagogiques des établissements d'enseignement collégial
- · Caractère novateur du projet pour l'ensemble des établissements
- · Importance (nombre, particularités, etc.) des groupes touchés par les retombées du projet
- · Possibilités de transférer des résultats à d'autres établissements et à d'autres groupes cibles³⁷
- · Importance ou urgence du problème à l'étude

projet devient non admissible.

- · Autres retombées du projet pour les établissements en ce qui a trait aux études antérieures faites sur le même sujet
- · Importance du lien existant entre le projet et les orientations d'un comité pédagogique ou d'une association pédagogique à l'échelle du Québec

* Si la somme des notes obtenues pour les critères 3 et 4 est inférieure à 18 sur 30, le

| Remarques |
|--|
| • |
| |
| |
| |
| Remarques sur les demandes budgétaires |
| • |
| |
| |
| Remarques d'ordre général |
| |
| |
| |
| PROJET RETENU PROJET NON RETENU |
| Résultat obtenu /100 |

Les projets dont la réalisation touche plus d'un établissement d'enseignement collégial *devraient* engendrer de plus grandes retombées, et les possibilités de transférer des résultats à d'autres établissements et à d'autres groupes cibles devraient être accrues. Une attention particulière leur sera accordée.

FICHE D'ÉVALUATION B

| D' | ENSI | ISSEMENT EIGNEMENT GIAL | |
|-----|---------------|--|--------|
| | UTEU Γ AUΊ | RES TEURS | |
| TI | TRE | | |
| CF | RITÈF | RES | BARÈME |
| 1 | Qua | lité du projet* | |
| | 1.1 | Problème clairement posé et état de la question | /10 |
| | 1.2 | Pertinence de la bibliographie | / 5 |
| | 1.3 | Pertinence des objectifs de la recherche | /10 |
| | 1.4 | Pertinence de la méthode utilisée | /15 |
| | 1.5 | Pertinence des instruments de mesure choisis ou du plan d'élaboration de ceux-ci | /10 |
| | 1.6 | Cohérence du calendrier et réalisme des demandes budgétaires | /5 |
| | | | /55 |
| * [| Une n | ote inférieure à 33 rend le projet non admissible. | |
| Re | emarq | ues | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

| 2.1 | | | | | |
|--------|---|-----------------|--|--|--|
| 2.1 | Formation | / 5 | | | |
| 2.2 | Expérience pertinente dans le domaine de la recherche, | | | | |
| | de l'enseignement ou de l'intervention pédagogique | / 5 | | | |
| 2.3 | Publications, communications et productions informatiques | /5 | | | |
| | | /15 | | | |
| Remarq | 165 | | | | |
| Kemarq | 105 | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| 3 Pert | inence du projet pour l'établissement d'enseignement collégial* | /10 | | | |
| p | mportance du lien existant entre le projet et les orientations de édagogique de l'établissement ou les priorités de la Commission des étu | * * | | | |
| | · Importance (nombre, particularités, etc.) des groupes touchés par les retombées du projet | | | | |
| | | | | | |
| · A | ossibilités de transférer des résultats à d'autres disciplines et à d'autres autres retombées du projet pour l'établissement en ce qui a trait aux ét aites sur le même sujet | - | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | somme des notes obtenues pour les critères 3 et 4 est inférieure devient non admissible. | à 18 sur 30, le | | | |
| projet | devient non admissible. | à 18 sur 30, le | | | |
| projet | devient non admissible. | à 18 sur 30, le | | | |
| | devient non admissible. | à 18 sur 30, le | | | |
| projet | devient non admissible. | à 18 sur 30, le | | | |

- · Importance du lien existant entre le projet et les préoccupations pédagogiques des établissements d'enseignement collégial
- · Caractère novateur du projet pour l'ensemble des établissements
- . Importance (nombre, particularités, etc.) des groupes touchés par les retombées du projet
- . Possibilités de transférer des résultats à d'autres établissements et à d'autres groupes cibles³⁸
- . Importance ou urgence du problème à l'étude

projet devient non admissible.

Résultat obtenu /100

- · Autres retombées pour les établissements en ce qui a trait aux études antérieures faites sur le même sujet
- · Importance du lien existant entre le projet et les orientations d'un comité pédagogique ou d'une association pédagogique à l'échelle du Québec

* Si la somme des notes obtenues pour les critères 3 et 4 est inférieure à 18 sur 30, le

| Remarques |
|--|
| |
| |
| |
| |
| Remarques sur les demandes budgétaires |
| |
| |
| |
| |
| |
| Remarques d'ordre général |
| |
| |
| |

PROJET RETENU _____ PROJET NON RETENU _____

Les projets dont la réalisation touche plus d'un établissement d'enseignement collégial devraient engendrer de plus grandes retombées, et les possibilités de transférer des résultats à d'autres établissements et à d'autres groupes cibles devraient être accrues. Une attention particulière leur sera accordée.

ANNEXE 3

PROTOCOLE RELATIF À L'ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION

PROTOCOLE RELATIF À L'ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION

| (À NOUS RETOUR | NER AVANT LE) |
|-------------------------------------|--|
| Titre du projet | |
| Chercheuses et chercheurs | |
| Établissement | |
| d'enseignement collégial | |
| Code du projet | |
| Année d'attribution | |
| de la subvention | |
| Subvention totale (dégagement et fo | nctionnement) accordée en vertu du PAREA à votre |
| établissement pour 2012-2013 | |
| | |

Section à remplir par les établissements d'enseignement collégial

| | A |] | В | C |
|--|--|-----------------|--------------------------------|----------------------------------|
| Noms des chercheuses et des chercheurs | Dégagement accordé par l'établissement | Dégag subver | gement ntionné ¹ | Dégagement total ² |
| | (ETC)* | (ET | TC)* | (ETC)* |
| | % | % | \$ | % |
| | | | | |
| | | | | |
| TOTAL | | | | |

- 1. Il s'agit du dégagement pour lequel une subvention a été obtenue du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en vertu du PAREA ou encore en vertu du Programme pour le dégagement d'enseignement de chercheurs de collèges (ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation/ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport/Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies/FQRNT). Le montant correspond à la subvention accordée et non au salaire de la chercheuse remplacée ou du chercheur remplacé.
- 2. Le dégagement total (C) doit correspondre à la somme, exprimée en pourcentage, du dégagement accordé par l'établissement (A) et du dégagement subventionné (B). Le dégagement maximal ne peut excéder 80 % de la tâche par chercheuse ou chercheur.

^{*} ETC : Équivalent à temps complet. Mesure d'évaluation d'une tâche d'enseignement qui correspond à 1 332,5 heures par année.

L'acceptation d'une subvention suppose que l'établissement d'enseignement collégial bénéficiaire et les chercheuses et chercheurs s'engagent à faire les activités décrites dans la demande de subvention pour 2012-2013, selon les dégagements autorisés, et se conforment aux conditions énumérées ciaprès :

- 1. Les chercheuses et chercheurs effectueront les travaux de recherche dont les conditions et le contenu sont décrits dans le projet présenté par l'établissement d'enseignement collégial et retenu aux fins de l'attribution de subventions par la Direction du soutien aux établissements (DSE) de la Direction générale des affaires universitaires et collégiales (DGAUC).
- 2. Pour les projets d'une durée supérieure à un an, l'établissement d'enseignement collégial veillera à ce que soit remis à la Direction du soutien aux établissements un **rapport d'étape au plus tard le 15 mars** de chaque année, sauf l'année au cours de laquelle prend fin la subvention.
- 3. Au terme de la recherche, soit le **30 juin 20____ (ou le 31 décembre 20____, selon le cas),** l'établissement d'enseignement collégial remettra à la Direction du soutien aux établissements un exemplaire du matériel et des documents produits, y compris le rapport final et un article de vulgarisation à teneur pédagogique en langue française pour diffusion. La DSE transmettra cet article au Centre de documentation collégiale, qui l'intégrera à son site Internet.

Toute dérogation à la date de dépôt du rapport doit faire l'objet d'une demande expresse à la personne responsable du Programme.

Le non-respect de l'engagement pourra entraîner la récupération, en tout ou en partie, des sommes déjà versées lors de l'analyse des états financiers de l'établissement d'enseignement et la non-admissibilité des chercheuses et des chercheurs au PAREA au cours des années subséquentes.

- 4. L'établissement d'enseignement collégial et les chercheuses et chercheurs assument la responsabilité du contenu des documents visés à l'article 3.
- 5. Par la présente, les chercheuses et chercheurs cèdent à l'établissement d'enseignement collégial, sans limite territoriale et sans redevance aucune, tous les droits d'auteur sur les travaux réalisés dans le cadre du projet décrit ci-dessus.
- 6. L'établissement d'enseignement collégial autorise le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, sans limite territoriale, sans limite de temps et sans redevance aucune, à reproduire, à traduire, à publier et à communiquer au public, par télécommunication, les travaux réalisés dans le cadre du projet décrit ci-dessus, et ce, à des fins éducatives ou gouvernementales ou à des fins de recherche. Cette licence est accordée de façon non exclusive et est transférable.
- 7. Si une maison d'édition souhaite conclure une entente quant à l'édition de matériel ou de documents produits au terme de la recherche, l'établissement d'enseignement collégial devra en prévenir la DSE avant la signature d'une telle entente.
- 8. Dans les pages liminaires de chacun des documents visés à l'article 3 ou dans les communications ou publications portant sur le projet, il sera fait mention qu'une subvention a été versée dans le cadre du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi que du nom de l'établissement d'enseignement collégial et de celui des auteures et auteurs de la recherche.

- 9. Les accidents, pertes ou dommages qui pourraient survenir au cours de la réalisation du projet faisant l'objet de la subvention n'engagent en rien la responsabilité du ou de la ministre.
- 10. L'établissement d'enseignement collégial devra **prévenir la personne responsable** du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage **de toute modification** apportée à l'affectation du personnel de recherche.
- 11. Les chercheuses et chercheurs de même que l'établissement d'enseignement collégial devront prévenir, par écrit et dans les plus brefs délais, la personne responsable du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage de tout changement important apporté aux objectifs du projet ou au calendrier de ses activités ou encore de toute situation pouvant entraver sérieusement le déroulement de la recherche.
- 12. L'établissement doit produire un **rapport financier** concernant l'utilisation de la subvention, signé par la directrice ou le directeur des études et par les chercheuses et chercheurs. Le rapport doit être remis au plus tard le **15 septembre** suivant l'année d'attribution de la subvention. Il rend compte des **dépenses faites au 30 juin** et à sa date de production de même que des dépenses à venir, s'il y a lieu.
- 13. Les chercheuses et chercheurs de même que l'établissement d'enseignement collégial s'engagent à respecter les règles de déontologie en vigueur.

Tout désaccord de la part de l'établissement d'enseignement collégial ou des chercheuses et chercheurs au sujet du présent protocole devra être signalé par écrit à la Direction du soutien aux établissements dans les plus brefs délais.

| Directrice générale ou directeur général | Date |
|---|------|
| Directrice ou directeur des études ou directrice ou directeur des services aux élèves | Date |
| | |
| | |
| Chercheuses et chercheurs | Date |

ANNEXE AU PROTOCOLE DU PAREA

CESSION DE DROITS D'AUTEUR

| Je, soussignée ou soussigné, | |
|--|------------|
| | |
| | |
| | |
| cède, par la présente, au | , |
| (nom de l'établissement d'enseignement collégial) | |
| définitivement, sans limite territoriale et sans redevance aucune, tous les droits d'auteuravaux réalisés dans le cadre du projet décrit au présent protocole. | ır sur les |
| La personne soussignée garantit à l'établissement d'enseignement collégial qu'elle titulaire des droits qu'elle lui cède. | est bien |
| | |
| | |
| | |
| Chercheuses et chercheurs Date | |

ANNEXE 4

GUIDE DE RÉDACTION DU RAPPORT D'ÉTAPE Les chercheuses et chercheurs sont tenus de présenter, en un exemplaire, leur rapport d'étape en respectant chacune des rubriques qui suivent.

| Code du projet : PA-2012 | |
|-----------------------------|---|
| Titre : | |
| Chercheuses et chercheurs : | |
| | |
| Établissement : | |
| Début : (mois) | _20 |
| Fin : (mois) | _20 |
| Objectifs : | Faire le point sur chacun des objectifs de recherche énoncés dans la demande de subvention initiale. Exposer les motifs justifiant toute modification importante apportée à cet égard (maximum : deux pages). |
| Méthode : | Faire le point sur les méthodes (dont le respect de l'éthique de la recherche), les démarches et les instruments de mesure retenus et sur les groupes ou corpus que vise la recherche. Lorsque la nature de celle-ci le justifie, les chercheuses et chercheurs doivent préciser si les groupes cibles ont bien les caractéristiques et la taille prévues, si le corpus ou le matériel sur lequel repose la recherche a pu être obtenu et si les instruments de mesure ont la nature et les qualités métriques énoncées dans la demande de subvention initiale. |
| | Exposer les motifs justifiant toute modification importante apportée à cet égard. Si l'utilisation de nouveaux instruments de mesure est prévue, fournir les renseignements sur leurs qualités métriques |

(maximum: trois pages).

toute modification apportée à cet égard.

Activités et calendrier :

Faire le point sur chacune des activités prévues dans la demande de

subvention pour l'année en question. Exposer les motifs justifiant

S'il y a lieu, préciser les modifications apportées au projet initial selon les conditions d'attribution de la subvention ou selon les réponses aux remarques et les suggestions du comité d'évaluation (maximum : trois pages).

Ressources humaines

et financières : Exposer les motifs justifiant toute modification importante apportée

au dégagement des ressources humaines et à la distribution des ressources financières (Voir le point 4.1 sur les situations

particulières).

Une modification à la demande de subvention pour l'année à venir devra être justifiée de façon détaillée (maximum : deux pages).

Publications

et communications : Fournir la liste des publications et des communications liées aux

travaux accomplis et prévus, s'il y a lieu.

Autres commentaires: Fournir tout autre renseignement pouvant aider à analyser la

demande de subvention.

Appréciation

de la directrice ou

du directeur des études : La directrice ou le directeur des études doit fournir son

appréciation au regard du déroulement du projet et signer le

rapport d'étape.

Signature des chercheuses

et chercheurs : Les chercheurs doivent signer le rapport d'étape.

ANNEXE 5

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012-2013 ET AIDE-MÉMOIRE



DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012-2013

- Joindre au présent formulaire le mémoire rédigé conformément aux exigences du Programme.
- . Le Guide d'élaboration d'une demande de subvention 2012-2013 du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) fournit les modalités et les règlements relatifs à ce programme ainsi que des renseignements sur la préparation d'une demande de subvention et sur la rédaction d'un mémoire. On doit consulter le guide avant de remplir le formulaire et de rédiger le mémoire.
- Seules les polices et tailles habituellement utilisées, par exemple Times New Roman (12 points), Palatino Linotype (11 points), Univers (11 points), sont autorisées. La mise en page des documents est laissée à la discrétion des chercheuses et chercheurs, mais leur présentation doit être claire et suffisamment aérée de manière à en faciliter la lecture.
- Le présent formulaire ainsi que le mémoire qui l'accompagne doivent être fournis en huit exemplaires, sous format papier, et imprimés recto verso, y compris les originaux.
- Le mémoire ne doit pas excéder quinze pages, y compris les annexes, mais non la bibliographie et la formule de consentement adressée aux élèves. Toute page additionnelle sera retirée du dossier.
- Le formulaire est accessible en format PDF et sous la forme d'un fichier Excel sur le site Internet du Ministère, à l'adresse suivante : http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/subvention/mparea.asp. Il ne peut pas être retourné par courrier électronique ni par télécopie.

TITRE DU PROJET ET RENSEIGNEMENTS SUR LES CHERCHEUSES ET LES CHERCHEURS

| hercheuses et chercheurs : | | | |
|----------------------------------|--------------------|-------|--|
| om et prénom du responsable | Établissement | | |
| om et prénom | Établissement | | |
| om et prénom | Établissement | | |
| om et prénom | Établissement | | |
| ollège responsable : | | | |
| utres collèges (s'il y a lieu) : | reconstruction and | | |
| ollège 1 | Collège 2 | | |
| urée totale du projet : | ans | 7, 84 | |

DESCRIPTION DU PROJET

| Votre projet a-t-il été soumis à un autre programme de subvention pour le même exercice financier? Oui() Non() | |
|---|---|
| 1.1 Si oui, veuillez préciser le nom du programme. | |
| 1.2 Si oui, veuillez préciser le nom de l'organisme. | |
| 2 Votre projet est-il intégré dans un autre projet ou dans un programme soumis à un autre programme de subvention? Oui() Non() | |
| 2.1 Si oui, veuillez préciser le nom du programme de subvention. | |
| 2.2 Si oui, veuillez préciser le nom de l'organisme. | |
| 2.3 Si oui, veuillez préciser la place de votre projet et montrer que la subvention demandée se rapporte uniquement au projet de recherche soumis. | |
| | - |
| | - |
| 3 Votre projet fait-il l'objet, en tout ou en partie, d'un mémoire de maîtrise? Oui() Non() | - |
| 3.1 Si oui, de quelle université? | |
| 4 Votre projet fait-il l'objet, en tout ou en partie, d'une thèse de doctorat? Oui() Non() | |
| 4.1 Si oui, de quelle université? | |
| 5 Dans quelle catégorie votre projet s'inscrit-il (section 2 du guide, p. 2) : | |
| recherche d'ordre général () recherche orientée () | |
| | |

| 6 En vous référant à la section 2 du guide, veuillez indiquer le principal champ d'application dans lequel s'inscrit votre projet. | Ü | |
|--|---|---|
| Recherche d'ordre général : | | |
| La recherche sur l'enseignement | (|) |
| La recherche sur l'apprentissage | (|) |
| La recherche sur le milieu scolaire | (|) |
| La recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur (APO) et des technologies de l'information et de la communication (TIC) | (|) |
| 7 Votre projet vise-t-il l'élaboration de matériel didactique informatisé? Oui() Non() | | |
| 8 Votre projet est-il particulier à une discipline ou à un programme? Oui() Non() | | |
| Si oui, veuillez préciser la discipline : | _ | |
| le programme : | _ | |
| 9 Veuillez fournir les principaux descripteurs (mots-clés) liés à votre projet (par ordre d'importance) : | | |
| 1 | _ | |
| 2 | _ | |
| 3 | _ | |
| 4 | _ | |
| | | |

RÉSUMÉ

| г | |
|----|---|
| 10 | Veuillez décrire de façon claire et concise les objectifs et la méthode de votre recherche. Ce résumé sera retenu aux fins de diffusion dans le réseau collégial. <u>Les chercheuses et chercheurs des collèges anglophones sont priés de fournir une version française et une version anglaise de leur résumé.</u> Les chercheuses et chercheurs sont tenus d'aviser la Direction du soutien aux établissements de toute modification apportée à ce résumé ou au titre du projet (MAXIMUM: 15 lignes). |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

IDENTITÉ DES CHERCHEUSES OU DES CHERCHEURS*

| 11 Chercheuse ou chercheur du projet | | | | | | | |
|--------------------------------------|----------------------|-----------------------------------|----------------------------------|--|--|--|--|
| Nom : | | Prénom : | | | | | |
| Fonction : | | Asiani anno la ation de la contra | Α | | | | |
| Statut : | | (ainsi que le stipule le contra | | | | | |
| Sexe: F | () | M () | | | | | |
| Département ou service : | | | | | | | |
| Numéro de téléphone de l | 'établisseme | nt d'enseignement collégial : | Poste : | | | | |
| Télécopieur : | | | | | | | |
| Numéro de téléphone per | sonnel: | | | | | | |
| Adresse électronique : | | | | | | | |
| Depuis combien d'années | travaillez-vo | us dans un établissement d'e | enseignement collégial? | | | | |
| Scolarité et diplômes | Année d'obtention | Discipline | Établissement | | | | |
| | | | | | | | |
| Décrivez les fonctions ass | umées confo | ormément au projet et justifie. | z votre demande de dégagement**. | | | | |

^{*} Les chargées et chargés de cours ne sont pas admissibles au Programme.

** Pour les membres du personnel des cégeps, il s'agit de la demande de dégagement adressée
à leur établissement.

11 (Suite)

| Expérience pertinente : décrivez votre expérience d'enseignement, de consultation, d'intervention, de recherche ou une autre expérience en rapport avec le projet. | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

| Publications et communications pertinentes : fournissez une liste de vos publications et communications, s'il y a lieu. Veuillez en donner la référence complète, y compris les noms de vos collaboratrices et collaborateurs. | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

| 12 Autres chercheuses ou chercheurs | | | | | | | | |
|-------------------------------------|---------------------------|-----------------|-------------------------|-------------|------------------|----------------|--------|--|
| (Photocopiez c | ette page, | au besoin, se | elon le nombre de ch | ercheus | es ou de cherche | eurs.) | | |
| Nom : | | | | | Prénom : | | | |
| Fonction : | /sinci guo | la atioula la c | entrat dangagaman | .4\ | | | _ | |
| Statut : | (ainsi que | ie stipule le d | contrat d'engagemen | itj | | | | |
| Sexe : | F | () | | M () | | | | |
| Département o | u service : | | | | | | | |
| Numéro de télé Numéro de télé | copieur : _ ephone per | sonnel: | nt d'enseignement c | | | Poste : | | |
| Adresse électro Depuis combie | onique : n d'années | travaillez-vo | us dans un établisse | ement d'e | enseignement co | llégial? | | |
| Scolarité et | | Année | | | Établissement | | | |
| diplômes | | d'obtention | Discipline | | Etablissement | | | |
| ' | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| Décrivez les fo | nctions ass | sumées confe | ormément au projet e | et justifie | z votre demande | de dégagem | ent*. | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| * Pour les mem établissement | | ersonnel des | cégeps, il s'agit de la | a deman | de de dégageme | ent adressée à | à leur | |

12 (Suite)

| Expérience pertinente : décrivez votre expérience d'enseignement, de consultation, d'intervention, de recherche ou une autre expérience en rapport avec le projet. |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |

12 (Suite)

| Publications et communications pertinentes : fournissez une liste de vos publications et communications en rapport avec votre objet de recherche. Veuillez en donner la référence complète, y compris les noms de vos collaboratrices et collaborateurs. | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

| PRÉVISIONS BUDGÉTA | AIRES | | | | Année : | 201201 | | |
|--|--------------|------------------|-------------|---|----------------------------|--------|--|--|
| Les prévisions budgétaires doivent être décrites pour chacune des années (2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, selon le cas), et ce, pour la durée totale du projet. Veuillez photocopier cette page, au besoin, selon le nombre d'années annoncées. | | | | | | | | |
| 13 Chercheuses et chercheurs* | | | | | | | | |
| Dégagement des enseignantes et enseignants Dégagement** | | | | | | | | |
| Nom | Prénom | Collège | | % | | \$*** | | |
| | | _ | | | = | | | |
| | | | | | = | | | |
| | | | | | = | | | |
| | | | | | = | | | |
| | | | | | = | | | |
| | | | | | = | | | |
| | | | Total : | | = | | | |
| Dégagement et salaire o | des autres d | chercheuses et c | hercheurs (| | enseignant) égagement** | | | |
| Nom | Prénom | Collège | | % | | \$*** | | |
| | : | | | | = = | | | |
| | | | | | = | | | |

Total :

Membre du personnel enseignant ou professionnel non enseignant dégagé de sa tâche pour faire de la recherche. Toutefois, lorsque la réalisation d'un projet engage plus d'une participante ou d'un participant, la subvention ne peut excéder trois fois le montant maximal normalement accordé à une seule participante ou à un seul participant.

^{**} Il s'agit de la demande de dégagement adressée à leur établissement.

^{***} Veuillez fournir le coût de remplacement (basé sur le salaire annuel moyen de 80 000 \$, y compris les avantages sociaux) et non le salaire de la chercheuse ou du chercheur (voir guide page 25).

| 14 Dégagement des autres participantes et participants* (guide, point 11) Dégagement** | | | | | | |
|---|--------------|---------------------------|---------------------|---------------|-------------|--|
| Nom | Prénom | Collège | % | | \$*** | |
| | | | | = | | |
| | | | | = | | |
| | | | | = | | |
| | | | | = | | |
| | | | | = | | |
| | | | | = | | |
| | | Total | : | = | | |
| Veuillez justifier le dégage participation à ce projet. | ement de ces | personnes en tenant compl | te de leurs compété | ences au rega | ard de leur | |

Année : 201__-201__

- * Participante ou participant : tout autre membre du personnel enseignant ou professionnel non enseignant assumant, à un autre titre que celui de chercheuse ou de chercheur, des activités liées à la recherche. Les membres du personnel enseignant et du personnel professionnel non enseignant participant à un projet mais ne faisant pas partie de l'équipe de recherche peuvent être dégagés jusqu'à 20 % de leur tâche normale. Toutefois, lorsque la réalisation d'un projet engage plus d'une participante ou d'un participant, la subvention ne peut excéder trois fois le montant maximal normalement accordé à une seule participante ou à un seul participant.
- ** Il s'agit de la demande de dégagement adressée à leur établissement.
- *** Veuillez fournir le coût du remplacement (basé sur le salaire annuel moyen de 80 000 \$, y compris les avantages sociaux) et non le salaire de la chercheuse ou du chercheur (voir guide page 25).

| 15 Services et déplacements des personnes-ressources* (guide, point 11.3) | | | | | | | |
|---|-------------|---------|---------------------|--------------------|-----------------------|--|---------------------|
| Nom | Prénom | Statut* | Profession ou titre | | Tarif horaire | Nbre d'heures consacrées au projet | Dépenses prévues |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | Total : | | |
| | | | | | | (Maximu | ım : 5 000 \$) |
| * Consultante informatique | ou consulta | nt en | CI | Con Élèv | sultante ou cons e | sultant en | CR EL |
| Technicienne Secrétaire Auxiliaire de | | ien | TE SE AU | Autre (précisez) : | | | |
| , axillalle de | | | | | | | |
| Veuillez justifier les sommes demandées pour les services des personnes-ressources. | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

Année : 201__-201__

^{*} Ne peuvent être rémunérés à ce titre les directrices et directeurs de thèse qui dirigent les travaux des chercheuses et chercheurs que touche la présente demande de subvention. Les frais de déplacement de la personne-ressource et les frais de déplacement assumés par la chercheuse ou le chercheur pour la consulter doivent être indiqués sous cette rubrique.

Année : 201__-201__

| 16 Frais de déplacement des chercheuses et chercheurs dans le cas d'une collaboration entre collèges (guide, point 11.3). Veuillez noter que les frais de déplacement liés à la consultation des personnes-ressources doivent être indiqués au point 15. | |
|--|------------------------------------|
| Veuillez justifier les sommes demandées (but des déplacements | s, destination, dépenses prévues). |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | Total:\$ |
| | (Maximum : 500 \$) |
| 17 Autres frais (guide, point 11.3). | |
| Veuillez justifier les sommes demandées. | |
| , | |
| | |
| | |
| | |
| | Total :\$ |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

| 17 Dif | fusion des résultats (maximum : 3 000 \$, 3 500 \$ | ou 4 000 \$) ¹ | |
|--------|--|--------------------------------|--------------------------------|
| 17.1 | Rapport final | Année prévue (an 1, 2 ou 3) | PAREA |
| | Production et impression en <u>quinze exemplaires</u> | (aii 1, 2 od 5) | (Max. 700 \$) |
| | Révision linguistique | | \$ |
| | Traduction du résumé en langue seconde ² | | (Max. 100 \$) |
| 17.2 | Articles | | (Max. 100 \$) |
| | Article de vulgarisation à teneur pédagogique³ (rédaction, révision linguistique, traduction) | | |
| | - Présenté en langue française seulement | | (Max. 400 \$) |
| | - Traduit en langue anglaise | | (Max. 500 \$) |
| | - Traduit dans une troisième langue | | (Max. 500 \$) (Max. 500 \$) |
| | Pédagogie collégiale ⁴ | | (Max. 500 \$) |
| | Revues scientifiques ⁴ (précisez :) | | |
| | Bulletins, autres médias | | |
| 17.3 | Colloques collégiaux ³ | | |
| | AQPC ou ARC | | \$ \$ |
| | ACPQ (ateliers pédagogiques pour le réseau privé de l'enseignement collégial) | | |
| | Invitation d'un collège pour une session de perfectionnement de son personnel³ | | \$ |
| 17.4 | Colloques ou congrès provinciaux et nationaux ⁵ | | |
| | Au Québec, autres que ceux de l'AQPC, de l'ARC (précisez :) | ou de l'ACPQ | |
| | Ailleurs au Canada (précisez :) | | |
| | À l'échelle internationale (précisez :) | | |
| | TOTAL: | | \$ |

Montant maximum de 3 000 \$ si l'article de vulgarisation est en langue française seulement. Ajouter 500 \$ dans le cas d'un article de vulgarisation traduit en anglais ou 1 000 \$ si l'article est traduit en anglais et dans une troisième langue.

^{2.} Une demi-page de texte correspond approximativement à 250 mots. Le tarif habituel est de 0,25 \$ le mot, soit une somme de 62 \$ pour un texte de 250 mots.

^{3.} Les frais de séjour et de déplacement pour la participation à ces activités lors de la dernière année de la subvention sont couverts par celle-ci. Les frais de séjour et de déplacement pour la participation à ces colloques lors de la première année d'un projet de deux ans ou lors de la première et de la deuxième année d'un projet de trois ans sont couverts selon les conditions fixées par le PSCCC.

L'écrit faisant l'objet d'une publication dans une revue scientifique est admissible dans le cadre du programme Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial (PSCCC). Les frais couverts sont définis dans ce programme.

^{5.} Les frais de séjour et de déplacement pour ces activités peuvent, à certaines conditions, être couverts par le PSCCC.

TABLEAU DES COÛTS

| | | 2012-2013 | | 20 | 13-2014 | | | 201 | 14-2015 | |
|---|------------------|--------------------------------|--------|---------|---------|----------|--------|----------|---------|----|
| Personnel enseignant | % Aut. % Hiv | | % Aut. | % Hiver | % Total | \$ Total | % Aut. | % Hiver | % Total | |
| · | | | · | | | | | | | |
| : : | | | | | | | | <u> </u> | _ | |
| Personnel professionnel n | on enseignant | | | | | | | | | |
| · | | | | | | | | | | |
| s | | | | | | | | | | |
| . | | | | | | | - | - | | |
| Autres participants | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | |
| · | | | | | | | | | | |
| ı | | | | | | | | | | |
| Services et déplacements (max. 5 000 \$) | des personnes-re | ssources | \$ | | | \$ | | | | \$ |
| Déplacements des cherche chercheurs (max. 500 \$) | euses et des | | \$ | | | \$ | | | _ | \$ |
| Autres frais | | \ <u>\{\text{2}}{\text{2}}</u> | \$ | | 2 | \$ | | | - | \$ |
| Diffusion (alloué lors de la de max. 3 000 \$, 3 500 \$ ou 4 0 | | rojet) | \$ | | <u></u> | \$ | | | 8 | \$ |
| TOTAL | | | \$ | | _ | \$ | | | | \$ |

CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT

| | Contribution supplément | aire de l'établissement | Subvention | demandée |
|-----------|-------------------------|-------------------------|------------|----------|
| | ETC | \$ | ETC | \$ |
| 2012-2013 | | | | |
| 013-2014 | | | | |
| 2014-2015 | | | | |
| TOTAL | | | | |

SIGNATURES

| Par la présente, j'affirme que le contenu du projet, la méthode de recherchétabli de même que les ressources demandées me conviennent. J'approu projet auentre le 1 er septemb | |
|---|---------------------------------|
| J'ai pris connaissance du protocole relatif à l'acceptation d'une subvitous les détails relatifs à la présentation d'un projet. J'atteste que les renseignements fournis sont exacts et complets. | vention en vertu du PAREA et de |
| Je m'engage à faire respecter les règles déontologiques en vigueur. Je m'engage à aviser la direction du soutien aux établissements du l'octroi de la subvention. | MELS de tout changement lié à |
| Directrice générale ou directeur général | Date |
| Directrice ou directeur des études ou | Date |
| Directrice ou directeur des services aux élèves | Date |
| J'ai pris connaissance du protocole relatif à l'acceptation d'une subvitous les détails relatifs à la présentation d'un projet. J'atteste que les renseignements fournis sont exacts et complets. Je m'engage à respecter les règles déontologiques en vigueur. | vention en vertu du PAREA et de |
| Chercheuses et chercheurs | Date |

- <u>Tous</u> les chercheurs participants doivent signer le formulaire de la demande.
- Au moins un des huit formulaire doit contenir les <u>signatures originales</u>.



relatif à la transmission d'une demande de subvention

Votre envoi est-il complet?

Assurez-vous d'avoir joint tous les documents requis

| Cont | enu de la demande : |
|------|---|
| | Utilisation du formulaire de l'année courante |
| | Formulaire original de la demande dûment signé par tous les signataires exigés (Direction générale, Direction des études ou Direction des services aux élèves ainsi que les chercheurs) |
| | 7 copies du formulaire original |
| | Mémoire - 8 exemplaires - imprimé recto verso (max. 15 pages) |
| | 7 copies de la lettre originale de recommandation de la Direction générale ainsi que de la Direction des études ou de la Direction des services aux élèves |
| | Heure et date de réception respectées |
| | |
| | |
| | |
| | |

ENGAGEMENT À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ D'ÉVALUATION



DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES ET COLLÉGIALES Direction du soutien aux établissements

ENGAGEMENT À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ D'ÉVALUATION

(Dans ce document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et désigne aussi bien les femmes que les hommes.)

En ma qualité de membre du comité d'évaluation, je déclare au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ce qui suit :

 J'ai pris connaissance des règles d'éthique et de confidentialité qui suivent et m'engage à m'y conformer.

RESPECT DES RÈGLES D'ÉTHIQUE

- Je démontrerai de la rigueur dans l'application des normes et des critères relatifs à l'évaluation de tout projet de recherche.
- 3. Je m'assurerai, avant de participer au processus d'évaluation d'un projet, qu'il n'existe aucun lien entre le demandeur, ou l'un des membres de son équipe, et moi. Si une telle situation se présente, j'en aviserai le MELS.

CONFIDENTIALITÉ DU CONTENU DES DEMANDES ET DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

- 4. Je reconnais que le présent document a également pour objectif de permettre au MELS de répondre à ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1). En vertu de cette loi, il doit s'assurer que les renseignements qui lui sont transmis par les chercheuses et chercheurs sont traités de manière strictement confidentielle. Je respecterai donc, conformément à cette loi, la nature confidentielle des informations contenues dans les documents transmis et des discussions touchant les délibérations du comité d'évaluation.
- Je n'utiliserai pas les informations communiquées ou les concepts nouveaux présentés dans les documents transmis tant que les auteures et auteurs ne les auront pas diffusés.
- 6. Je ne communiquerai aucune information susceptible de révéler l'identité des demandeurs.
- Au terme de l'évaluation, je déposerai sur les lieux de la réunion tous les documents se rapportant aux projets. Le MELS prendra des dispositions afin d'en assurer la destruction.

DÉROULEMENT DES RÉUNIONS

 Je ne me livrerai pas à des plaidoyers basés sur des informations qui ne sont pas contenues dans la demande.

- Dans le cadre d'une réunion du comité d'évaluation, je ne ferai aucun commentaire et je me retirerai lorsque le projet à l'étude proviendra d'une chercheuse ou d'un chercheur avec lequel je suis directement en relation.
- 10. Je m'abstiendrai de faire des commentaires ou des interventions dans tous les cas où il peut exister un conflit d'intérêts ou une apparence de conflit. Je reconnais que cette règle de non-intervention et de non-participation peut être levée si le comité d'évaluation juge que mon absence a pour conséquence de remettre en cause la qualité et le fonctionnement de l'évaluation. Dans un tel cas, j'aurai le choix soit de participer pleinement à l'évaluation, soit de me retirer momentanément des travaux.

INFORMATIONS TRANSMISES AUX CHERCHEUSES ET CHERCHEURS

11. Je reconnais que, en application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le MELS est tenu de communiquer à une chercheuse ou un chercheur qui en fait la demande tout renseignement nominatif le concernant. Toutefois, le MELS n'est pas tenu de communiquer les informations constituant un avis ou une recommandation d'un membre du comité. Je comprends que le nom des membres ayant effectué des évaluations de même que tous les renseignements susceptibles de révéler leur identité ne sont pas communiqués.

ENGAGEMENT

- Je reconnais que je ne peux agir à titre de membre d'un comité d'évaluation que si le présent document est signé.
- 13. Je conviens que le présent engagement sera régi et interprété en vertu des lois applicables dans la province de Québec.

| Nom | (en caractères d'imprim | erie) |
|----------|-------------------------|-------|
| -50 | SIGNATURE | |
| <u> </u> | Date | |

ANNEXE 7 RAPPORT FINANCIER



RAPPORT FINANCIER

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES ET COLLÉGIALES Direction du soutien aux établissements

| Titre du projet Chercheuse ou chercher Établissement Code du projet Année de la subvention Date de fin du projet | ur responsable | | |
|---|--|----------------------|----------------------------|
| Revenus disponibles | MELS: | | \$ |
| | Fonds FQRNT : | | \$ |
| | Total des revenus | (A) | \$ |
| <u>Dépenses</u> Fonctionnement | | | |
| | ments des personnes-ressources chercheuses et des chercheurs Total des dépenses de fonctionnement | (B) | \$ \$ \$ \$ |
| <u>Dégagement</u> (Salaire et avantag | es sociaux des remplaçantes et des rempla | çants) | |
| Nom | <u>Salaire</u> | | |
| > | | | \$ \$ \$ \$ \$ |
| | Total des salaires | (C) | \$ |
| (D) Solde: $A - (B + C)$ | 1 | (D) | \$ |
| Je déclare que les renseigne | ements fournis dans ce rapport sont exacts et f | idèles à la réalité. | |
| <u>Directrice ou directeur des</u> | <u>études</u> : | Date : | |
| Chercheuses ou chercheurs | : | Date : | |
| | r | Date : | |
| | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | Date : | - |

AIDE-MÉMOIRE RELATIF À LA PRÉSENTATION DU RAPPORT FINAL



Votre envoi est-il complet?

Avant de transmettre votre rapport final, assurez-vous d'avoir joint tous les documents requis

| Le numéro de projet (PA-2012 –) doit apparaître sur chacun des documents. |
|---|
| Le titre du rapport de recherche doit correspondre au titre original du projet. |
| Le rapport final doit être expédié en 15 exemplaires en format papier. |
| L'article de vulgarisation doit être expédié en un exemplaire en format papier (l'article présenté en anglais doit être accompagné de sa version traduite en français). |
| Le rapport final et l'article de vulgarisation doivent également être transmis en version électronique (en PDF par courriel ou sur CD) à parea@mels.gouv.qc.ca . |
| Un rapport financier doit être produit et remis au plus tard le 15 septembre suivant l'année d'attribution de la subvention. |
| |
| Note : Un dossier est considéré complet et est fermé lorsque tous les éléments requis sont transmis à la Direction du soutien aux établissements du Ministère. |

TABLEAU SYNTHÈSE : AIDE POUVANT ÊTRE OCTROYÉE PAR LE PAREA OU PAR LE PSCCC

Aide pouvant être octroyée par le PAREA ou par le programme Soutien aux chercheuses et aux chercheurs du collégial (PSCCC)

| Libéra | tions | | | |
|-----------------------------------|---------------------------------------|--|--|--|
| ion | Chercheurs | Établissements publics | Maximum 0,6 ETC | Maximum 1,8 ETC pour une équipe |
| Réalisation de la recherche | (enseignants/professionnels) | Établissements privés | Maximum 0,8 ETC | Maximum 2,4 ETC pour une équipe |
| Réali de la reche | Collaborateurs (également formulaire) | nommés participantes et participants dans le | Maximum 0,2 ETC | Maximum 0,6 ETC pour une équipe |
| Foncti | onnement | | | |
| ınt | Chercheurs | Collaboration entre établissements : déplacements entre les chercheurs, expérimentation ou collecte de données dans un établissement autre que celui d'appartenance | Maximum 500 \$ par a | nnée |
| Frais de fonctionnement | Personnes-ressources | Frais reliés à la rémunération de personnes- ressources : consultation d'informaticiens, de spécialistes des méthodes de recherche, de techniciens, d'auxiliaires de recherche, d'élèves, de toute autre personne-ressource, de services de secrétariat non associé à la production du rapport final et que l'établissement ne peut payer | Maximum 5000 \$ par | année |
| 준 | Autres frais | Exceptionnellement certains frais particuliers peuvent être remboursés | s/o | |
| | Production et impression | Production et impression du rapport final | Maximum 700\$ | |
| | du rapport de recherche | Traduction du résumé en langue seconde | Maximum 100\$ | |
| Itats | Articles | Articles de vulgarisation à teneur pédagogique (rédaction, révision linguistique, traduction) | Seulement pour la dernière année. En français seulement : maximum 400 \$. Traduit en anglais : maximum 500 \$. Traduit dans une 3° langue ; maximum 500 \$ | Maximum de 3000 \$ si article de vulgarisation en français seulement ou Maximum de 3500 \$ si article |
| 7 | | Pédagogie collégiale | PSCCC | de vulgarisation |
| <u>.</u> ق | | Revues scientifiques | PSCCC | traduit en anglais |
| 8 | | Bulletins, autres médias | Ad hoc | 952 |
| on d | | AQPC ou ARC | PAREA : la dernière année seulement | ou |
| Frais de diffusion des résultats | Colloques collégiaux ⁽¹⁾ | ACPQ | PAREA: la dernière année seulement | Maximum de 4000 \$ si article |
| = | | Invitation d'un collège pour un | PAREA: la dernière | vulgarisation si |
| ď | | perfectionnement de son personnel | année seulement | traduit dans une 3 |
| ·S | Colloques provinciaux ou | Au Québec, autres que AQPC, ARC, ACPQ | PSCCC | langue |
| 2 | internationaux ⁽¹⁾ | Ailleurs au Canada | PSCCC | |
| | | International | PSCCC | |

^{*} Notez que dans ce document, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

⁽¹⁾ Les frais liés à une communication de résultats provisoires dans un évènement qui s'adresse particulièrement aux membres du personnel des établissements d'enseignement collégial (ARC, AQPC, ACPQ) doivent faire l'objet d'une demande dans le cadre du programme Soutien aux chercheurs et aux cher

TABLEAU SYNTHÈSE : CLIENTÈLE ADMISSIBLE À PAREA ET LIBÉRATIONS POUVANT LEUR ÊTRE CONSENTIES PAR LE MINISTÈRE

Clientèle admissible à PAREA et libérations pouvant leur être consenties par le Ministère

| Catégories de personnel | Conditions | Libération des chercheuses et des chercheurs | Libération des participantes et des participants | Libération maximale pour un projet |
|---------------------------------|--|--|--|---|
| | | Il est souhaité dans l'esprit du programme, que les chercheuses et les chercheurs conservent 0,2 ETC dans leurs responsabilités habituelles pour garder un lien avec leur fonction. | | |
| | | Pour une personne | | |
| | | Établissements publics : | | |
| | | • Temps complet | Pour une personne | Établissements publics : |
| | Être à l'emploi d'un établissement | Maximum de 0,6 ETC pour les personnes à temps plein au moment de l'attribution de la subvention. Les collèges sont invités à ajouter de la libération pour un maximum de 0,8 ETC au total | Maximum: 20 % de la tâche normale dans les | 1,8 ETC aux chercheuses et aux chercheurs |
| Enseignante et | d enseignement collégial depuis au moins un an | Temps partiel | edablissements publics et privés | + 0,6 ETC aux participantes et aux |
| enseignante; Professionnelle | au moment de la demande de subvention et y | Maximum : le % de tâche que la personne à temps partiel aurait au moment de l'attribution de la subvention. | Pour une équipe de participantes et de participants | participants. Total = 2,4 ETC Établissoments miriés |
| et professionnel | être toujours lorsque celle-ci | Établissements privés : | Maximum: 3 fois le | Etablissements prives. |
| | est attribuée | • Temps complet | montant maximum | 2,4 E1 C aux chercheuses et aux |
| | Les chargées(és) de cours ne sont pas admissibles. | Maximum : $0,8$ ETC pour les personnes à temps plein au moment de l'attribution de la subvention. | participante ou un participant (0,6 ETC pour les | chercheurs + 0,6 ETC aux participantes et aux |
| | • | • Temps partiel | établissements publics et privés) | participants. Total = 3 ETC |
| | | Maximum : le % de tâche que la personne à temps partiel aurait au moment de l'attribution de la subvention. | | |
| | | Pour une équipe de chercheuses et de chercheurs | | |
| | | Maximum : 3 fois le maximum normalement accordé à une seule chercheuse ou à un seul chercheur (1,8 ETC pour les établissements publics et 2,4 ETC pour les établissements privés). | | |

ANNEXE 11 SITES D'INTÉRÊT

Sites d'intérêt

ARC

www.cvm.qc.ca/arc

Association québécoise de pédagogie collégiale - AQPC www.aqpc.qc.ca

Association québécoise de pédagogie collégiale - AQPC www.aqpc.gc.ca rubrique Revue (Soumettre un article)

Association des collèges privés du Québec - ACPQ http://acpg.net

Centre de documentation collégiale www.cdc.qc.ca

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport www.mels.gouv.gc.ca/

MELS

http://www.mels.gouv.gc.ca/ens-sup/ens-coll/SUBVENT.asp

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport www.mels.gouv.qc.ca/ Clientèle : Réseau scolaire Onglets : Personnel enseignant - Collégial ou universitaire

